

# Activités de l'État en Bretagne

**Bienvenue sur le rapport d'activité 2020  
des services de l'État en région  
Bretagne**

[Sommaire](#)



## L'éditorial de Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne

Il m'est impossible d'aborder le rapport d'activité des services de l'État en Bretagne pendant l'année 2020 sans évoquer la crise sanitaire liée au COVID et ses conséquences.

D'abord en se mobilisant dans l'urgence dès le mois de mars pour assurer la continuité des activités, puis, très vite, pour accompagner les Bretonnes et les Bretons face aux conséquences non seulement sanitaires mais aussi économiques et sociales de l'épidémie, l'État en Bretagne n'a pas failli. Je tiens à saluer l'engagement de tous les agents de l'Etat dans la Région pour protéger et, accompagner chacune et chacun afin de maintenir les fondamentaux de notre société et permettre qu'elle poursuive son développement.

C'est en travaillant en bonne complémentarité avec les partenaires locaux (partenaires sociaux comme collectivités territoriales) que l'action de l'État s'est poursuivie en 2020. L'impact de la crise épidémique en Bretagne, il est vrai moins violemment marqué que dans d'autre partie du territoire national, a pu être abordé avec méthode pour dépasser sa soudaineté et continuer à préparer l'avenir collectif.

Ainsi, ont pu être déployées rapidement les mesures d'urgence non seulement sanitaires mais aussi d'accompagnement social et économique, tant en faveur des entreprises que des salariés et des plus fragiles d'entre nous : fonds de solidarité, activité partielle, hébergement et aide alimentaire, parmi bien d'autres mesures, ont pu être renforcées ou créées rapidement au niveau national et déployées efficacement dans les territoires grâce à la mobilisation et au partenariat de tous.

Parallèlement, les services de l'État ont poursuivi les démarches de constructions d'un avenir commun. Cela s'est traduit dès la préparation du plan de relance gouvernemental, au long de l'été, nourrie d'échanges réguliers avec les collectivités et les partenaires sociaux. Cela s'est renforcé encore dans son déploiement, dès l'automne 2020 au travers d'un soutien massif de l'État à l'investissement public dans les collectivités et à l'entretien de son parc immobilier. Cela s'est vu consacré par la signature de l'accord régional de relance qui a été finalisé en décembre 2020, puis signé en février 2021 à Callac. Cette mobilisation commune s'inscrit dans un continuum : la préparation du contrat de plan Etat-région 2021-2027 qui s'est poursuivie malgré la crise sanitaire pour la dépasser et tracer des perspectives d'avenir, autour de la recherche, de l'innovation, de la cohésion des territoires et du développement durable.

En prenant mes fonctions en novembre 2020 j'ai pu mesurer la richesse des démarches et des réflexions qui ont été menées en Bretagne dans l'objectif de tracer un cap et construire le chemin pour y aller ensemble avec l'esprit de résilience, de dialogue et le volontarisme qui marquent cette région.

Forts de cette posture les services de l'État en région ont pu maintenir leur engagement en matière de modernisation.

2020 a ainsi vu se parachever la création des secrétariats généraux communs aux services départementaux, permettant d'optimiser les fonctions ressources. Par ailleurs, pour mieux accompagner les partenaires économiques administratifs et sociaux, mieux identifier les publics concernés et apporter des réponses plus globales en matière d'insertion ont été créées les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). La création de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) vise parallèlement à développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie ainsi que de promouvoir une société de l'engagement.

Ces évolutions et ces engagements sont illustrés le rapport annuel d'activité des services de l'État en région. C'est avec fierté et reconnaissance que je vous invite à le lire pour mesurer pleinement l'engagement de chacune et de chacun au service de tous.



#### CHAPITRE 1

- Développement économique, emploi et formation professionnelle

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 2

- Aménagement et équilibre territorial

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 3

- Agriculture

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 4

- Mer et littoral

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 5

- Développement durable et environnemental

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 6

- Culture, jeunesse et cohésion sociale

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 7

- Égalité entre les femmes et les hommes

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 8

- Santé et protection des populations

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 9

- Recherche et Innovation

[EN SAVOIR PLUS](#)



#### CHAPITRE 10

- Moderniser et simplifier l'État en région

[EN SAVOIR PLUS](#)

# FAITS MARQUANTS EN 2020

## Janvier

17 janvier

Signature du contrat d'objectifs  
Emploi-Compétences-Formation-Orientation  
« Travaux Publics »

20 janvier

Réunion d'installation  
de l'Assemblée bretonne de l'eau

21 janvier

Lancement du campus d'innovation de Rennes

22 janvier

Signature de la convention  
« Service d'Accompagnement de la Rénovation  
énergétique » (SARE) en Bretagne

23 janvier

Signature du contrat d'objectifs  
Emploi-Compétences-Formation-Orientation  
« Métallurgie » à Lamballe

30 janvier

Approbation du schéma régional des carrières

31 janvier

Comité de liaison sur le projet  
éolien flottant Bretagne sud

## Avril

1<sup>er</sup> avril

Entrée en vigueur de l'expérimentation  
du « Pinel breton »  
(arrêté préfectoral du 19 mars 2020)

## Mai

15 mai

Visite de l'aéroport de Rennes

## Juillet

7 juillet

Point sur la situation des  
algues vertes à Morieux (22)

10 juillet

Visite du terminal méthanier  
à Montoir de Bretagne

du 20 juillet au 21 décembre

Débat public sur le projet  
éolien flottant Bretagne sud

## Septembre

3 septembre

Annonce du Plan de relance

3 septembre

Signature du contrat d'objectifs  
Emploi-Compétences-Formation-Orientation  
« Alimentaire »

11 septembre

1<sup>ère</sup> réunion débat public du projet  
éolien flottant Bretagne sud

15 au 17 septembre

SPACE

17 septembre

Séminaire de la transition agricole

22 septembre

Rencontres régionales Santé Environnement

29 septembre

Remise des labels « Droits des  
usagers de la Santé » à Pontivy

## Décembre

8 décembre

Comité de coordination stratégique  
des mobilités

15 décembre

Conseil régional de la politique sanitaire  
animale et végétale (CROPSAV)  
section animale

25 décembre

Comité de pilotage et de suivi  
du plan de relance

## Février

3 février

Concertation régionale pour l'élaboration  
du projet de loi 3D « décentralisation,  
différenciation et déconcentration »

## Mars

Mars, avril et mai

Réunions périodiques du bureau  
de la conférence sociale

Mars, avril et mai

Réunions périodiques du comité  
de crise agricole

5 mars

Comité régional d'orientation (CRO)  
de l'Agence de l'environnement et de  
la maîtrise de l'énergie (ADEME)

6 mars

Comité de suivi État Région de la  
convention spécifique des langues  
de Bretagne

10 mars

Comité de coordination des mobilités

17 mars

Comité de pilotage (COFIL) de la  
Conférence Bretonne de la  
Transition Énergétique (CBTE)

## Juin

5 juin

Visite de l'IRT B-com à Rennes par  
Mme Frédérique VIDAL, ministre  
de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation et  
M. Guillaume BOUDY, secrétaire général  
pour l'investissement

12 juin

Comité de pilotage (COFIL) de la  
Conférence Bretonne de la Transition  
Énergétique (CBTE)

12 juin

Réouverture du FRAC à Rennes et de  
l'inauguration de l'exposition Martin PARR

## Octobre

1<sup>er</sup> octobre

Conférence Économie Sociale et Solidaire (ESS)

2 octobre

États généraux des festivals à Morlaix

du 4 au 12 octobre

Fête de la science sur le thème  
« l'homme dans la nature »

28 octobre

Plan de relance,  
réunion des opérateurs

## Novembre

3 novembre

Plan de relance,  
réunion des collectivités bretonnes

4 novembre

Plan de relance,  
réunion des acteurs économiques

12 novembre

Signature de l'accord de coopération  
État Région et collectif de  
4 associations mobilisées pour  
l'aide alimentaire en Bretagne

16 novembre

Prise de fonction de  
M. Emmanuel BERTHIER,  
préfet de la région Bretagne

25 novembre

Journée internationale pour l'élimination  
des violences à l'égard des femmes

du 30 novembre au 4 décembre

Semaine de la Mixité des Métiers

# Chapitre 1 : Développement économique, emploi et formation professionnelle

## I - Economie à l'international



I Economie à l'international

II Soutenir les entreprises

### Soutenir les entreprises engagées sur les marchés internationaux

Le soutien aux entreprises qui s'engagent sur les marchés internationaux est un enjeu primordial pour la douane. Il s'agit de faciliter et de sécuriser le commerce légal en proposant la mise en œuvre de mesures et de conseil gratuits permettant notamment :

- de labelliser les opérateurs par une certification qualité-sécurité ;
- d'offrir des facilitations douanières permettant de simplifier et d'accélérer les opérations de dédouanement ;
- d'offrir des facilitations comptables ;
- de sécuriser et authentifier le contenu des déclarations en douane. Cela passe par de nouvelles relations de confiance et partenariales avec les entreprises de commerce légal.

Par ailleurs, la certification d'Opérateur Économique Agréé (OEA) permet aux entreprises qui en font la demande de se voir accorder un statut de partenaire de confiance de la douane. Ce statut s'inscrit dans un cadre de reconnaissance mutuelle au niveau international. Il offre des simplifications et avantages spécifiques pour les opérateurs réalisant des exportations et des importations. Parmi ces avantages concrets, le statut d'OEA permet notamment : un allègement des contrôles physiques et documentaires ; un traitement prioritaire lors de la réalisation des contrôles ; le choix du lieu de contrôle ; des allègements et dispenses de garanties bancaires ; un avantage concurrentiel mis en avant dans les appels d'offres. La Bretagne compte 75 opérateurs économiques agréés.

En 2020, 3 792 entreprises bretonnes ont réalisé des opérations d'exportation. Les 100 plus grosses réalisent 71 % du montant total des exportations régionales.

En raison du contexte de crise sanitaire, le commerce extérieur de la Bretagne a connu une baisse des échanges en 2020. Le déficit des échanges de biens se dégrade ainsi légèrement (- 538 millions d'euros en 2020, contre - 483 millions l'année précédente). Le repli des exportations (- 10,5 % par rapport à 2019) a été plus marqué que celui des importations (- 9,6 % par rapport à 2019).

Le premier poste des exportations, largement excédentaire, reste celui des produits des industries agroalimentaires (3,8 Md€). A l'instar des années précédentes, l'Union européenne - l'Allemagne en tête - représente de très loin la première zone d'échanges, hors de France, pour la région Bretagne (54 % des exportations bretonnes).

**75** opérateurs économiques agréés

**3 792** entreprises bretonnes ont réalisé des opérations d'exportation

**54 %** des exportations bretonnes se font vers l'Union européenne

### Faciliter la logistique sanitaire dans la lutte contre la Covid-19

Dès le début de la crise sanitaire, les importateurs d'équipements de protection individuelle (masques, gants, matériels médicaux, etc.) ont pris l'attache du pôle d'action économique de la douane, afin d'entourer leurs commandes d'un maximum de précautions. Ils ont été alors informés sur les formalités applicables et, en amont, la recevabilité de leur dossier a été assurée, notamment sur les normes de conformité, afin de sécuriser la procédure à l'arrivée des marchandises et permettre, de fait, un accès rapide à celles-ci. 85 % des masques importés en 2020 sont des masques sanitaires (chirurgicaux et FFP), près de 10 % sont des masques « grand public ».

Il était particulièrement urgent de les accompagner en raison des besoins importants et de sécuriser leurs opérations de dédouanement dans un souci de fluidité de la chaîne logistique, tout en garantissant la protection des consommateurs. Cet accompagnement a porté principalement sur la conformité aux normes applicables et les justificatifs à présenter selon le type d'équipement importé.

Toutes les demandes portant sur les masques et les matériels médicaux ont fait l'objet d'un traitement en temps réel qui a permis de répondre au double impératif de rapidité du dédouanement et de sécurité pour les utilisateurs.

La douane a également été largement sollicitée sur les droits et taxes applicables et les possibilités de franchises fiscales pour les équipements destinés aux établissements de santé et aux collectivités territoriales.

D'une manière générale, dès la période de confinement les importateurs ont disposé d'interlocuteurs au sein de la douane, pour répondre à leurs questions et pour sécuriser leurs opérations de dédouanement.



## Une mesure attractive proposée aux entreprises bretonnes pendant la crise sanitaire : l'auto-liquidation de la TVA à l'importation

Les entreprises ont la possibilité de bénéficier de la déductibilité de la TVA à l'importation, au moment où elles remplissent leur déclaration de chiffre d'affaires. Dans un contexte de crise sanitaire et de difficultés de trésorerie pour les entreprises, le pôle d'action économique de la direction régionale des douanes s'est mobilisé sur un plan de démarchage des entreprises afin de leur faire bénéficier de cette mesure. Cette démarche a été particulièrement bien accueillie par les responsables des entreprises sensibilisées sur les avantages procurés par cette facilité (près de 400 opérateurs démarchés téléphoniquement et par mail). La mesure concerne, désormais, 550 sociétés bretonnes redevables de la TVA à l'importation (contre moins de 400 en 2019).

## Préparer le Brexit

Initiée dès la fin d'année 2018, la sensibilisation des entreprises bretonnes sur le thème de la préparation au «Brexit» a été poursuivie et intensifiée en 2020. En outre, le préfet de région a réuni régulièrement un comité de pilotage afin de préparer les services de l'Etat et les opérateurs économiques aux conséquences concrètes du Brexit.

Les contraintes sanitaires imposant l'utilisation de techniques de communication à distance, trois webinaires intitulés « Franchissons le Brexit ensemble », co-animés par la direction régionale des douanes et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), ont été organisés en novembre 2020. 400 participants, représentant 300 entreprises ont assisté à ces trois sessions.

Le secteur agro-alimentaire était particulièrement représenté, compte tenu de son poids économique en Bretagne et des inquiétudes particulières liées aux formalités sanitaires qui s'ajoutent aux formalités douanières. Des entretiens individuels « B to B » sur deux journées en décembre 2020 ont complété le dispositif pour les entreprises souhaitant un accompagnement plus personnalisé.

Ces actions d'information venaient ponctuer une opération d'envergure personnalisée mise en œuvre dès le mois de juin, à l'attention de toutes les entreprises bretonnes identifiées dans les bases statistiques de la douane comme ayant un trafic commercial avec le Royaume-Uni. Elles ont fait l'objet d'un contact téléphonique individuel par la direction régionale des douanes de Bretagne afin de faire le point sur leur préparation au Brexit, de répondre à leur questionnement en la matière et de bénéficier d'un suivi personnalisé.

Il convient enfin de souligner la collaboration entre les différents partenaires de la Team France Export, dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'international structuré autour de Business France, des régions, des chambres de commerce et d'industrie et de Bpifrance, au niveau de la Bretagne.



# Un programme de travaux conséquent pour soutenir l'économie du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP)

Malgré le contexte inédit de crise sanitaire, les programmes d'entretien et de modernisation du réseau routier national ont pu être conduits en quasi-totalité, ce qui a permis de maintenir à niveau le patrimoine routier et de soutenir l'activité économique du secteur BTP.

Ainsi, pour un budget de 26 M€, 89 km de chaussée ont été rénovés avec mise à niveau des équipements de signalisation et de sécurité, et 7 km de glissières en terre-plein central ont été renforcés dans des zones à fort enjeu, soit 90 % du linéaire initialement envisagé. Deux ouvrages d'art ont quant à eux fait l'objet d'importants travaux de réparation.

Enfin, 6 échangeurs et 2 aires ont été modernisés pour sécuriser et fluidifier leur fonctionnement, pour un montant de 5 M€.



Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi



## Gestion de la crise du covid-19

Durant la période du premier confinement, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), service économique de l'Etat en région, a participé à la cellule de crise apportant les réponses de premier niveau aux entreprises sur les mesures de soutien (activité partielle, prêt garanti par l'Etat - PGE, fonds de solidarité, etc.).

Cette participation a été complétée par des actions plus spécifiques liées aux filières industrielles.

- une enquête auprès des sites industriels bretons de plus de 500 salariés a été réalisée durant le premier confinement. Sur les 57 sites recensés, 26 ont répondu à l'enquête menée pour permettre à la Direccte d'identifier les points majeurs d'attention concernant l'industrie ;
- la Direccte a animé une quinzaine de cellules régionales de suivi des filières automobile et aéronautique, tant pour déterminer les points de fragilité que pour identifier les projets de modernisation et de diversification ;
- ce service a participé à une dizaine de webinaires sur les mesures d'urgence.

## France relance

Suite à la crise du Covid 19, le gouvernement a mis en place un plan de relance de 100 Md€ intitulé France relance. Parmi les mesures de France relance, quatre appels à projets pour l'investissement industriel ont été déployés. Trois d'entre eux sont de portée nationale et concernent les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique et les secteurs critiques pour la résilience de notre économie.

La Direccte a produit des avis techniques sur l'ensemble des dossiers déposés aux appels à projets en faveur de l'investissement industriel, tant pour appuyer les décisions prises au niveau national qu'au niveau régional.

Au titre des éditions 2020, 235 dossiers de candidature ont été déposés en Bretagne. Le bilan provisoire à fin mars 2021 fait état de 59 lauréats pour un montant total de subventions accordées de 55,6 M€.



# 235

dossiers de candidature déposés en Bretagne

# 59

lauréats pour un montant total de subventions accordées de 55,6 M€



# SecNumeco

ANSSI

## Sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux de la sécurité économique et numérique

Dans un contexte sanitaire dégradé, les représentants du service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE) et de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), en collaboration avec la chambre de commerce et d'industrie Bretagne – Innovation, ont proposé cette année un colloque dédié à « la résilience face à la crise » sous la forme de 4 webinaires la semaine du 14 au 18 septembre.

Avec près de 250 inscrits (connectés en direct ou en replay), il est indéniable de constater que le sujet de la sécurité économique et numérique est une préoccupation forte des acteurs économiques. Un événement qui a bénéficié d'un article de presse de la gendarmerie via son organisme de communication.



Bretagne : la gendarmerie participe à la 4e édition du colloque SecNumeco – GENDInfo – le 28 septembre 2020

## Accompagnement des mutations économiques

L'année 2020 a très fortement mobilisé les services mutations économiques de la Direccte Bretagne qui ont fait face à un afflux massif de demandes d'activité partielle des entreprises, pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19. La demande exponentielle s'est traduite par plus de 246 000 demandes d'indemnisation d'activité partielle en comparaison des 1 286 demandes en 2019.

Les équipes ont ainsi été sollicitées pour répondre aux besoins des entreprises, dans le cadre d'une cellule de continuité économique (validation des demandes d'activité partielle, renseignements, sollicitations d'entreprises, salariés et branches professionnelles, etc.).

En Bretagne, près de 52 000 entreprises ont eu recours à l'activité partielle, soit 79 millions d'heures indemnisées pour un montant de 776 M€.

En parallèle, le dispositif du FNE-Formation (Fonds national de l'emploi – Formation) a été déployé pour accompagner les entreprises et permettre la prise en charge intégrale des coûts pédagogiques des formations des salariés en activité partielle. Le service a ainsi conventionné avec les 11 opérateurs de compétences (OPCO) pour près de 10 M€.

Enfin, une prestation conseil en ressources humaines a pu être mobilisée, via les OPCO, permettant d'accompagner les entreprises, sans reste à charge pour ces dernières.

# 246 000

demandes d'indemnisation d'activité partielle

# 52 000

entreprises en activité partielle

## Détection, traitement et suivi des entreprises en difficulté

Malgré la pandémie de COVID 19 et ses conséquences sur l'économie, le nombre de défaillances des entreprises bretonnes n'a pas augmenté.

Ainsi, l'activité de suivi et de traitement des entreprises par le Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP), de la Direccte, est restée stable. Au 31 décembre 2020, 26 entreprises, représentant 17 000 salariés, étaient en traitement.

La répartition géographique des entreprises traitées est en cohérence avec le poids économique de chaque département breton.

L'accompagnement des entreprises pour bénéficier des différents dispositifs de soutien mis en place par l'Etat (fonds de solidarité, prêts à taux bonifié, avances remboursables, prêts participatifs) a été important.

# 26

entreprises traitées  
représentant 17 000 salariés

## Accompagnement des réseaux d'acteurs de l'insertion professionnelle

Au-delà de l'exercice de ses missions habituelles, l'activité de la Direccte a été très marquée par la crise sanitaire et ses suites.

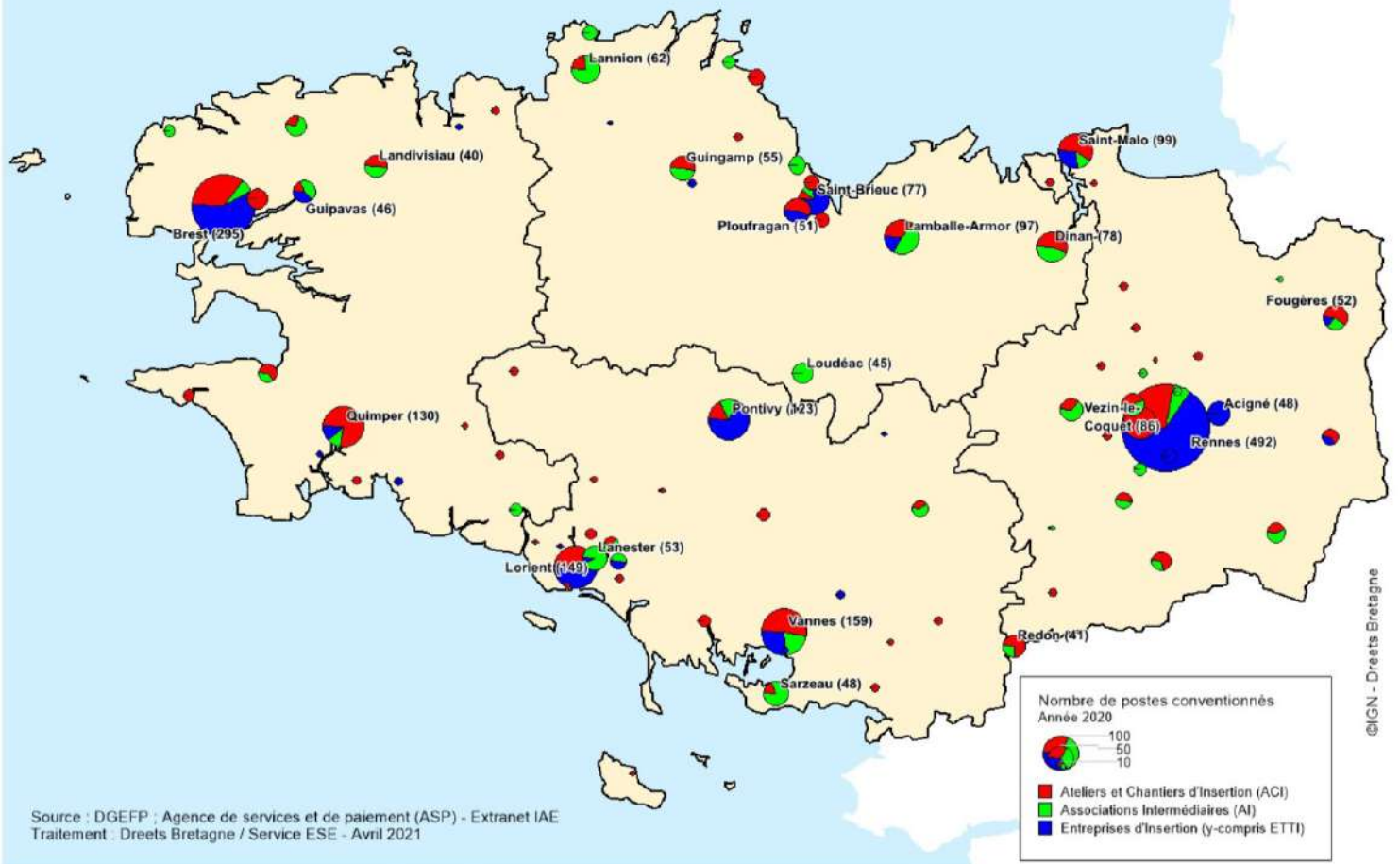
Au premier semestre, l'action du service a été particulièrement orientée vers l'accompagnement des réseaux d'acteurs de l'insertion professionnelle et de la formation dans la mise en œuvre des modalités de fonctionnement et d'accueil des publics ; cette activité est passée par de la diffusion d'information et l'organisation de réunions régulières avec les différents réseaux (centres de formation des apprentis - CFA, missions locales, entreprises adaptées, etc.).

Au second semestre, l'activité s'est orientée vers la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la crise et de relance, tant à l'échelon régional qu'à l'échelon national, dans le cadre du Plan de relance (mobilisation du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles - CREFOP Bretagne, plan de relance de l'apprentissage, plan # 1 jeune 1 solution, mesures de soutien aux secteurs de l'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées).

La mise en œuvre des mesures au bénéfice de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des entreprises adaptées (EA) ont particulièrement mobilisé le service, en liaison avec les unités départementales de la Direccte : les structures d'insertion ont été soutenues à hauteur de 3,5 M€ et les entreprises adaptées à hauteur de 2,6 M€.

Par ailleurs, les appels à projets nationaux portant sur le développement des structures d'IAE et des EA ont permis de soutenir 80 projets de structures de l'IAE, représentant 608 créations d'emplois à hauteur de 3 M€, et 83 projets d'entreprises adaptées représentant 276 créations d'emplois sur 5 ans, à hauteur de 4,5 M€.

## Localisation des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et nombre de postes conventionnés - Année 2020



Source : DGEFP ; Agence de services et de paiement (ASP) - Extranet IAE  
 Traitement : Dreets Bretagne / Service ESE - Avril 2021



- I Accessibilité
- II Cohésion des territoires
- III Accès au logement et amélioration de l'habitat

### Mise en œuvre du Pacte d'accessibilité pour la Bretagne

L'année 2020 a permis de poursuivre la mise en œuvre concrète des engagements du Pacte d'accessibilité pour la Bretagne, signé en présence du Premier ministre le 8 février 2019 par le préfet de la région Bretagne et le président du conseil régional :

- la mise à 2 x 2 voies de la RN 164, opération de désenclavement du Centre Bretagne, a connu un rythme d'avancement totalement inédit : 35 km ont simultanément été mis en chantier fin 2020, avec le démarrage de nouvelles opérations dans les secteurs de Rostrenen, Merdrignac et Plémet (22), grâce à la mise à disposition historique de 112 M€ de crédits, et un tronçon neuf a été mis en service à Châteauneuf-du-Faou (29) ;
- la pérennisation de la desserte fine du territoire en matière ferroviaire a été poursuivie, avec la poursuite des travaux sur la ligne Dinan-Dol et le démarrage en toute fin d'année des travaux sur la ligne Retiers-Chateaubriant ;
- les grands projets ferroviaires structurants de demain (nœud ferroviaire rennais, Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire) se sont poursuivis, avec l'engagement de nouvelles phases d'études en 2020 ;
- le soutien aux mobilités du quotidien s'est fortement développé avec la poursuite des appels à projet « continuités cyclables » et la mobilisation de la DSIL exceptionnelle du plan de relance pour subventionner des projets de modes actifs ou d'intermodalité.

**112 M€** de crédits mobilisés par l'État et la Région en 2020 pour la mise à 2 x 2 voies de la RN 164

### Améliorer l'accessibilité du territoire

Améliorer l'accessibilité du territoire, c'est aussi intervenir pour fluidifier les axes existants. Ainsi quatre chantiers d'échangeurs ont été réalisés pour un montant de 3 M€, après plusieurs années d'études, de concertation et de procédures menées par la direction interdépartementale des routes Ouest (DIR Ouest), pour sécuriser les carrefours et diminuer la congestion.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces opérations d'amélioration des dessertes du territoire breton ont été conduites en régie par la DIR Ouest.

Les échangeurs concernés sont les suivants :

- La Bézardais nord, près de Dinan, sur la RN176 ;
- La Ville-ès-Lan, à Lamballe, sur la RN12 ;
- une bretelle de l'échangeur de Saint-Antoine à Ploërmel, sur la RN24 ;
- les échangeurs de Coat Congar et Langolvas à Morlaix, sur la RN12.

**3 M€**

pour quatre chantiers d'échangeurs réalisés en 2020



FILMS AU OUEST

David P.

## Appel à projets « continuités cyclables »

L'appel à projets « continuités cyclables », doté d'un fonds de 350 M€ sur 7 ans, a pour objectif depuis 2019 de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. Au titre de 2020, 12 collectivités bretonnes ont été lauréates pour le premier relevé 2020 (14 projets représentant un total de subventions de 3,3 M€). Pour le second relevé 2020, dont les résultats seront annoncés en mars 2021, 10 collectivités bretonnes sont lauréates (pour 14 projets représentant un total de subvention de 5,5 M€).

Quelques exemples :

Le projet porté par « Roche aux Fées Communauté » (35) consiste en la création d'un aménagement cyclable bidirectionnel entre le pôle urbain de Retiers et le centre bourg du Theil-de-Bretagne, distants de 3 km (projet de 654 k€ avec une subvention de 261 k€).

Celui porté par « Pays d'Iroise Communauté » (29) est la création d'une piste cyclable de 1,2 km pour lever une discontinuité de l'itinéraire cyclable entre les bourgs de Ploudalmézeau et Portsall, distants de 3 km environ (projet de 203 k€ avec une subvention de 102 k€).



Lire l'article de la DREAL Bretagne "Passer au vélo : pourquoi et comment ?"

A Brest, 2 km de piste cyclable bidirectionnelle ont été mis en service entre la Cavale-Blanche et Saint-Pierre.



22 projets soutenus en 2020 pour

un investissement de **8,8 M€**



Dispositif de couverture ciblée : assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes

92 sites mobiles\* ont été identifiés par les acteurs locaux depuis juillet 2018

- 13 sites mobiles en 2018
- 26 sites mobiles en 2019
- 31 sites mobiles en 2020
- 22 sites mobiles en 2021



\*on installe 5 000 sites par opérateur (dont une partie sera mutualisée)  
Source : Mission France Mobile - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, décembre 2020

Région Bretagne

## Accélérer la couverture numérique des territoires

Le déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit s'est poursuivi grâce au plan de relance, l'État a pu confirmer un soutien supplémentaire de 150 M€ à la poursuite de ce grand projet structurant pour les territoires.

Début 2018, le gouvernement avait également conclu un accord avec les opérateurs de téléphonie mobile pour accélérer la couverture numérique des territoires, prévoyant notamment de renforcer la qualité de la couverture dans les zones non ou mal couvertes, par la construction de 5 000 nouveaux sites par opérateur. Les investissements liés à ces nouveaux aménagements sont entièrement financés par les opérateurs. Pour la Bretagne, cet accord s'est traduit par l'identification en 2020 de 31 nouveaux sites pour lesquels un service 4G doit être déployé dans les 24 mois (après les 39 retenus en 2018 et 2019).

Ces sites ont été choisis par des équipes-projets départementales copilotées par les préfets et les conseils départementaux en lien très étroit avec les collectivités.

**150 M€**

de soutien de l'État à la poursuite du déploiement de la fibre optique en Bretagne.



## Soutien à l'investissement public local

# 150 M€

de crédits de l'État en Bretagne pour soutenir l'investissement public local en 2020

Dans le cadre du plan France Relance, le gouvernement a décidé de renforcer son soutien à l'investissement public local. Afin d'accompagner rapidement et massivement les projets des communes et de leurs groupements, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été dotée d'1 Md€ supplémentaires, soit une enveloppe presque triplée. En Bretagne, grâce à cette dotation exceptionnelle, ce sont 439 projets, représentant 266 M€ d'investissement, qui sont accompagnés à hauteur de 60 M€.

Ces investissements favorisent la transition écologique avec la construction ou la rénovation énergétique de plus de 150 bâtiments publics et l'accélération de la réalisation de voies cyclables, la résilience sanitaire avec un soutien massif apporté à la réhabilitation des réseaux d'eau et à l'assainissement, et la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Cette mesure exceptionnelle est venue renforcer l'investissement habituel de l'État auprès des collectivités locales. En matière de santé, l'État a notamment poursuivi en 2020 son soutien à la mise en place de maisons de santé pluriprofessionnelles dans les territoires les plus fragiles.

[La liste et la carte des projets soutenus par l'État en Bretagne sont consultables ici](#)

## Espaces France Services



**PROCHE DE VOUS,  
PROCHE DE CHEZ VOUS**

L'accès aux services du public est un enjeu central en termes de présence de proximité des opérateurs dans les territoires mais aussi de dématérialisation des services. Pour y répondre, L'État et ses partenaires s'appuient notamment sur le réseau des Espaces France Services, qui compte plus d'une cinquantaine de lieux en Bretagne.

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, les finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste. Au moins deux agents, formés pour accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives du quotidien, les accueillent dans un lieu de vie agréable et convivial.

## III - Accès au logement et amélioration de l'habitat

### Accompagnement pour la performance énergétique des logements

57 M€ d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ont été attribuées en faveur de la rénovation du parc privé ancien (7 400 logements) et une partie des aides nationales à la rénovation énergétique en Bretagne sera prochainement territorialisée. Grâce à un niveau élevé d'intervention, l'ANAH répond prioritairement aux besoins des ménages très modestes, voire modestes, pour l'amélioration de leur habitat dans ses différentes dimensions (adaptation au vieillissement, réalisation de travaux dans les copropriétés, lutte contre l'habitat indigne et rénovation énergétique).

Par ailleurs, 5 000 logements sociaux ont été financés pour 13 M€ d'aides en faveur de la construction neuve.

Ces chiffres témoignent de l'effort de tous les partenaires en Bretagne pour développer le parc de logements sociaux dont la part, dans le parc total des résidences principales, progresse à 12 % au 1er janvier 2020.



[Cliquez ici pour accéder à toutes les informations sur le site de la DREAL Bretagne.](#)

# 12 %

de logements sociaux dans le parc total des résidences principales

# 70 M€

d'aides à la performance énergétique des logements

## 2020, entrée en vigueur de l'expérimentation du « Pinel breton »

Les investisseurs immobiliers peuvent bénéficier de l'avantage fiscal Pinel adapté au territoire breton. Cette géographie territoriale, associée aux éléments de modulation des plafonds de loyers, a été validée par arrêté préfectoral signé le 19 mars 2020 avec effet au 1er avril 2020 et jusqu'à fin décembre 2021.

Le « Pinel breton » se différencie du dispositif national, prévu à l'article 199 novovicies du code général des impôts, principalement sur 3 points :

- le préfet de région arrête le périmètre des territoires éligibles ;
- ces territoires peuvent être infra-communaux ;
- 5 niveaux de plafonds de loyer ont été créés.

Au final, environ 60 communes sont éligibles. Tous les territoires les plus dynamiques de Bretagne peuvent à nouveau bénéficier de la réduction d'impôt pour les investissements immobiliers destinés à des locataires aux ressources intermédiaires.

Une évaluation de cette expérimentation sera menée au cours de l'année 2021.



Cliquez ici pour en savoir plus sur l'investissement locatif Pinel breton

Environ **60**

communes éligibles  
sur tout le territoire

## Renforcement de la lutte contre l'habitat indigne (LHI)

Issue de la loi ELAN, l'ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 « relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations » est destinée à faciliter la lutte contre l'habitat indigne.

Elle permet d'harmoniser et simplifier les polices administratives spéciales prévues par le code de la construction et de l'habitation et par le code de la santé publique, de répondre plus efficacement à l'urgence, en précisant les pouvoirs dévolus au maire dans le cadre de ses pouvoirs de police générale en l'articulant avec les polices spéciales, et de favoriser le déploiement des outils et moyens au niveau intercommunal.

L'ensemble des faits générateurs des actuelles procédures de police administrative LHI sont désormais rassemblés au sein d'une nouvelle « police de la sécurité et de la salubrité des immeubles bâtis » qui permet notamment aux maires et présidents d'EPCI d'être l'autorité compétente pour déclencher toute procédure relative à la sécurité.

Lire le communiqué " 0806 706 806 : LE NUMÉRO « INFO LOGEMENT INDIGNE » " du 16 septembre 2019

Le numéro « info logement indigne » :

**0806 706 806**



## Chapitre 3 : Agriculture



I **Des filières agricoles et agro-alimentaires en transition impactées par le contexte sanitaire**

II **Un enseignement agricole bouleversé par le confinement mais engagé dans les transitions**

III **Pour une alimentation saine avec une agriculture durable et proche du consommateur**

### I - Des filières agricoles et agro-alimentaires en transition impactées par le contexte sanitaire

#### Une économie agricole touchée par la crise sanitaire nécessitant un accompagnement renforcé

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire sans précédent qui a débuté en mars par un confinement de la population. Dans cette situation inédite, des perturbations sont apparues au sein de plusieurs filières bretonnes (horticulture, œufs, petites volailles, viande bovine, etc.) ainsi que des difficultés logistiques à résoudre : besoin en main d'œuvre saisonnière, modalités de maintien des marchés de plein vent, approvisionnement en masques, en gel, en gants, en matériaux d'emballage, en gaz inertes de process.

L'arrêt de la restauration hors domicile, de l'activité touristique et de certains flux d'exportation a occasionné des pertes d'activité et des réorientations de production (modification des gammes et des conditionnements de produits alimentaires) vers le marché des grandes et moyennes surfaces (GMS). Dans ce contexte de crise sanitaire et économique, l'Etat a mis en place dès la mi-mars une veille active sur l'approvisionnement en produits alimentaires dans la région et sur les difficultés rencontrées par les filières agricole et agroalimentaire.

Cela s'est concrètement traduit par :

- la mise en place et la documentation régulière d'un tableau régional de type « foire aux questions » (FAQ) au bénéfice des représentants professionnels et interprofessionnels ;
- l'organisation de 8 réunions d'un comité régional de crise, présidé par le préfet de région, réunissant l'ensemble des représentants professionnels et interprofessionnels. Ce comité s'est tenu en audioconférence entre le 26 mars et le 16 juin, ainsi que le 22 octobre 2020.

En outre, tout au long de la crise et tout particulièrement lors des premiers jours de confinement, le chef de la mission défense et sécurité de zone de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a été fortement mobilisé pour faire remonter les difficultés du secteur agricole et agroalimentaire.

 La DRAAF a également accompagné les entreprises et les exploitations agricoles en mettant à leur disposition toutes les aides mobilisables sur son site internet

La crise sanitaire a pu également donner un coup d'accélérateur à des dynamiques existantes. C'est le cas notamment de l'approvisionnement local et des circuits courts qui ont connu un essor significatif. Enfin, sur le plan social, la crise a joué un rôle de révélateur des besoins essentiels, au premier rang desquels la sécurité alimentaire.

### La relance se prépare

Le plan gouvernemental « France Relance » comporte un volet d'1,2 Md€ en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Il s'articule autour de trois priorités : reconquérir notre souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français et accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique. La DRAAF a relayé les informations en vue de la mise en oeuvre des 22 mesures du volet agricole au fur et à mesure de leur déploiement, en lien avec les différents opérateurs : FranceAgriMer, Agence de services et de paiement (ASP), ADEME, Agence Bio et BPIFrance. 10 mesures sont territorialisées et disposent d'enveloppes régionales, déployées par la DRAAF et les services départementaux au plus près des acteurs du territoire.

 Cliquez ici pour en savoir France Relance

**1,2** milliards d'euros pour  
l'agriculture, l'alimentation et la forêt au  
niveau national

# Une agriculture toujours en évolution

PARTIE 1

PARTIE 2

Les Trophées de l'agroécologie récompensent depuis 2014 les démarches innovantes, individuelles ou collectives, exemplaires d'une agriculture à la fois productive et respectueuse de l'environnement et des femmes et des hommes qui la font vivre. En 2020, la Bretagne a proposé aux jurys nationaux le collectif « Explorons la diversité » porté par RES'AGRI 29. L'objectif des éleveurs est d'atteindre l'autonomie alimentaire, de produire du lait à moindre coût et à faible impact environnemental. Ils sont partis du principe qu'il faut valoriser au maximum la qualité et la quantité d'herbe pâturée disponible pour les vaches afin d'être le plus autonome possible. Aujourd'hui, 98 % de ce que mangent les vaches du groupe est produit directement sur les exploitations.

 Trophées de l'agroécologie 2019-2020 : les innovations du GIEE Rés'agri 29

2020 a vu la publication des résultats de la 3e édition de l'enquête régionale sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en 2018 (après celles de 2004 et 2011). Commandée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et les conseils départementaux, réalisée par la DRAAF (service régional de l'information statistique et économique - SRISE), cette enquête constitue un recueil d'informations à une échelle territoriale fine (le bassin versant), tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Les données collectées montrent que les exploitants continuent à faire évoluer leurs pratiques culturales (fertilisation, protection des cultures, travail du sol, etc.) et à s'informer : meilleure connaissance des structures animatrices locales, baisse d'achat des engrais pour 4 exploitants sur 10, sécurité mieux assurée lors des traitements phytosanitaires, progression des modes de culture alternatifs...

Les informations très riches issues de cette enquête donneront lieu à des travaux de valorisation approfondis en 2021, notamment un dossier sur les pratiques phytosanitaires et un datavisualiseur (outil d'édition en ligne de cartes interactives) ; un focus sur les baies algues vertes est également prévu.



Un système laitier qui favorise l'autonomie alimentaire et l'approvisionnement au pâturage

 Enquête régionale 2018 sur les pratiques agricoles dans les bassins versants en Bretagne - Des pratiques culturales toujours en évolution

PARTIE 1


PARTIE 2

## Une année de transition pour les MAEC

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) visent à compenser la perte de revenu liée à des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (au regard de la qualité de l'eau, du sol, de la biodiversité, etc.). 2020 correspond à la dernière année programmée du plan de développement rural alimenté par la Politique agricole commune (PAC) et correspond également à l'année de fin d'engagement de nombreux contrats débutés en 2015. La mobilisation des financeurs, au premier rang desquels l'État, a permis de maintenir l'accès aux soutiens environnementaux à une grande majorité des exploitants, notamment grâce à la mise en place, par les pouvoirs publics, de contrats d'un an.

En 2020, 112 000 ha ont été nouvellement engagés en MAEC, soit près de 7 % de la surface agricole utilisée (SAU). Concernant les mesures de soutien à l'agriculture biologique, les nouveaux engagements 2020 ont porté sur 38 000 ha.

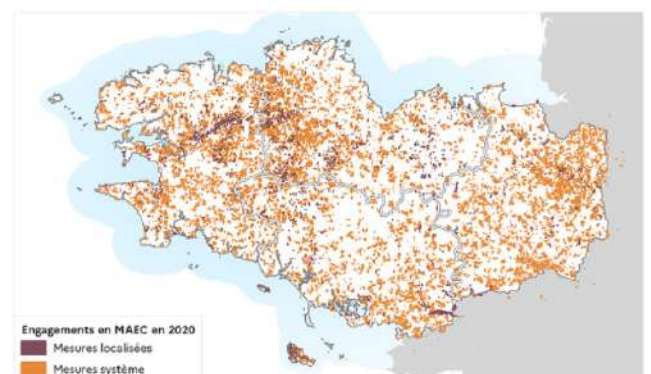
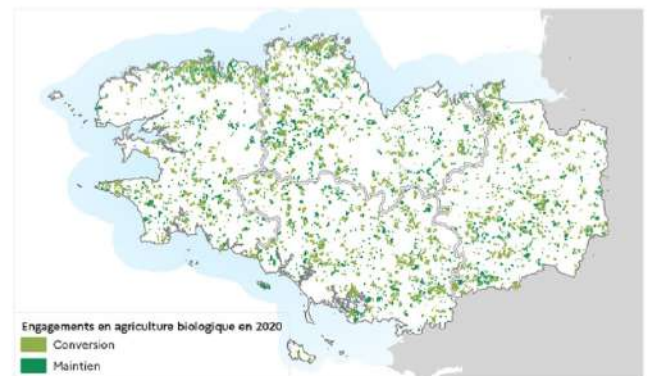
**7%** de la SAU est engagée en Maec

 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Parcelles engagées au titre de la Pac dans les mesures  
agriculture biologique et agro-environnementales et  
climatiques sur l'année 2020

Sources : MAA/ASP - Extraction Isis



## Mieux connaître notre agriculture et ses pratiques

Le 1er octobre 2020, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a lancé le recensement agricole 2020. Cette opération, européenne et obligatoire, a lieu tous les 10 ans et constitue une source d'informations indispensable. Elle a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local.

Il concerne 450 000 agriculteurs sur la France entière, dont environ 30 000 agriculteurs en Bretagne. La DRAAF, et plus particulièrement son service régional de l'information statistique et économique (SRISE) orchestre cette opération. Une équipe de 9 personnes au pôle enquêtes et conjoncture du SRISE Bretagne, renflouée pour l'occasion, accompagne ainsi 75 enquêteurs sur le terrain tout au long de la collecte.

Pour la première fois, une grande partie de la collecte s'effectue par Internet. 22 800 agriculteurs bretons ont ainsi reçu un courrier les invitant à répondre à un questionnaire en ligne. Une petite partie de la population agricole (7 500 agriculteurs en Bretagne) ont été contactés par un enquêteur assermenté et soumis au secret professionnel pour répondre à un questionnaire plus détaillé. Les modalités du recensement ont été adaptées dans le cadre de la crise sanitaire, les enquêteurs étant particulièrement vigilants au respect des gestes «barrière» pendant l'entretien. Les résultats seront disponibles fin 2021.

**75** enquêteurs ont recueillis les données de

**22 800** exploitations agricoles

## Reconnaissance du premier groupe de forestiers privés

Le premier Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) breton a été reconnu en 2020 : le GIEEF de Lanmor. Porté par trois propriétaires forestiers, ce GIEEF couvrant 1 158 hectares dans la forêt de Saint-Aubin à l'est de Lamballe s'est doté d'un unique plan de gestion forestier concerté qui prévoit la gestion des coupes, des travaux forestiers et des études programmées sur 15 ans, avec un contrat ou un mandat leur permettant d'optimiser les coûts et recettes attendues.

 En savoir plus sur la filière Forêt et Bois en Bretagne



## II - Un enseignement agricole bouleversé par le confinement mais engagé dans les transitions



Une rentrée 2020 un peu particulière

### Assurer une continuité pédagogique et administrative

Depuis mars 2020, les établissements agricoles qui proposent de nombreuses formations professionnelles doivent gérer sur la durée des formations en distanciel ou en mode hybride avec application des protocoles sanitaires.

La DRAAF a accompagné les 62 établissements d'enseignement technique agricole de la région tant pour l'application des consignes et protocoles sanitaires que pour la gestion de crise, la mise en place des enseignements à distance et l'utilisation des outils numériques. Cette période a été riche d'apprentissages pour les équipes pédagogiques : collaborations accentuées au sein des établissements, bond en avant du numérique, bouleversement des rôles et questionnements pédagogiques de fond. Tous ces éléments ont permis d'esquisser des pistes de travail pour les années à venir.

Il a fallu innover pour les traditionnelles journées portes ouvertes qui se sont déroulées entièrement à distance en 2020. Les établissements ont créé des visites virtuelles agrémentées d'interviews de directeurs, d'enseignants ou de témoignages d'élèves.

## Progression de la formation par apprentissage

Les aides financières pour l'apprentissage ont permis une hausse conséquente de 34 % des effectifs de l'enseignement agricole avec 2 350 apprentis inscrits à la fin de l'année. En parallèle, le nombre de formations ouvertes dans les centres a augmenté de 50 % par rapport à 2019.

 L'apprentissage agricole

**2 350**

apprentis dans l'enseignement agricole en 2020



Version du 23 novembre 2020

## La transition s'opère aussi dans l'enseignement agricole

Dans la continuité du plan précédent, le nouveau plan intitulé « Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agroécologie » (EPA 2) a pour ambition de développer les compétences professionnelles et citoyennes des apprenants et de leur permettre de contribuer activement aux transitions alimentaires, agroécologiques et plus largement à toutes les transitions indispensables pour inventer un nouveau modèle. Il place explicitement l'apprenant au centre de la démarche, dépasse le domaine de la production agricole pour aborder celui de la transformation et des services et intègre mieux les initiatives de l'enseignement supérieur.

Chaque établissement doit rédiger un Plan local enseigner à produire autrement (PLEPA) présentant les transformations que l'établissement cherche à mettre en œuvre pour répondre aux divers enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle en lien avec les transitions et l'agroécologie.

Un guide des éléments sur les politiques et dynamiques en lien avec les transitions rédigé par la Draaf pour les établissements agricoles

### III - Pour une alimentation saine avec une agriculture durable et proche du consommateur

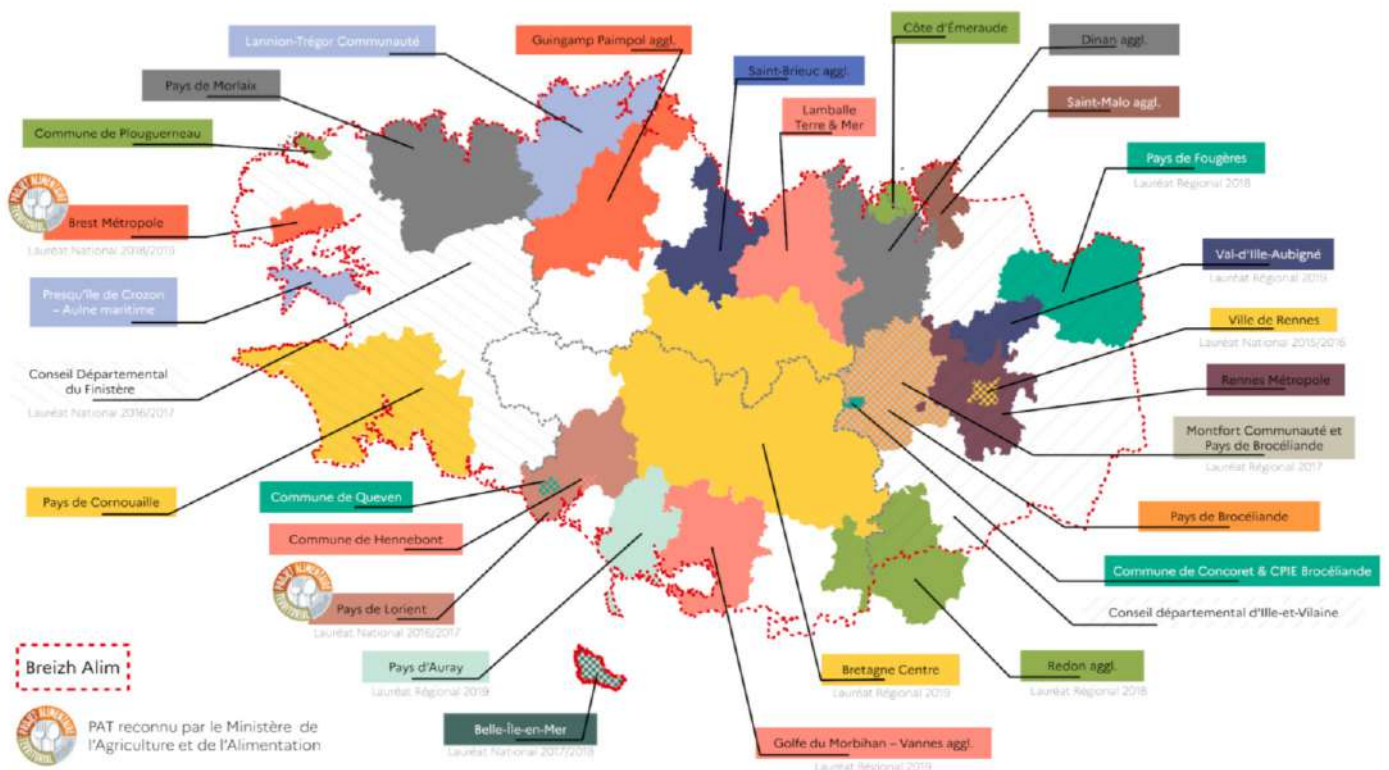
## La dynamique des projets alimentaires territoriaux accélérée par le confinement

L'année 2020 a permis la mise en place d'un réseau des projets alimentaires territoriaux (PAT) bretons co-animé par la DRAAF et l'ADEME. La crise de la Covid-19 a révélé la pertinence des PAT du fait de leur connaissance de la réalité des territoires et de leurs outils de proximité existants (plates-formes de mise en relation entre les exploitants et les consommateurs notamment). Ils sont des atouts majeurs vis-à-vis de la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires.

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Une bonne dynamique s'opère dans les territoires autour de l'alimentation

## Les projets, systèmes et démarches alimentaires en Bretagne



## Vigilance renforcée sur les végétaux

Le virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBFRV) a été détecté pour la première fois en France dans une exploitation finistérienne début 2020. Ce virus - qui ne présente aucun risque pour la santé humaine - est connu dans d'autres pays pour les dommages qu'il peut causer aux cultures de tomates, de poivrons et de piments. Des mesures d'urgence ont immédiatement été mises en place par la DRAAF afin d'éviter sa propagation. L'enquête menée par les services ainsi que les mesures préventives prises par le ministère ont permis d'enrayer la maladie.

 Alertes sanitaires sur les végétaux

Les 5 et 6 février 2020, plus de 200 agents de l'État de toute la France impliqués dans les contrôles phytosanitaires étaient réunis à l'Institut agronomique de Rennes. Ce séminaire, organisé tous les ans par la direction générale de l'alimentation (DGAL), permet de faire le point sur les sujets d'actualité qui concernent le domaine de la santé du végétal. La nouvelle réglementation, déclinaison du règlement 2016/2031 du 26 octobre 2016, était notamment le sujet principal de cette rencontre qui impacte autant le grand public que les opérateurs professionnels des végétaux.



Décoloration et tâches jaunes sur fruits de tomate, maturation irrégulière typiques du virus des fruits bruns et rugueux de la tomate

## La santé animale sous surveillance

Face aux menaces d'épizooties pouvant avoir des effets économiques désastreux sur les filières agricoles, la prévention reste la meilleure arme pour protéger les professionnels de l'élevage.

Ainsi, face à la dynamique de déplacement du virus de la peste porcine africaine (PPA) en Europe qui est une menace permanente sur les populations de sangliers et de porcs, le ministère a lancé une campagne de sensibilisation en novembre 2020 ciblant trois grands acteurs : les éleveurs, les chasseurs et les voyageurs.

En fin d'année 2020, la confirmation de deux cas d'influenza aviaire dans des élevages de canards dans le département des Landes, puis la détection du virus dans la faune sauvage en Bretagne, a mis en alerte le réseau sanitaire breton.

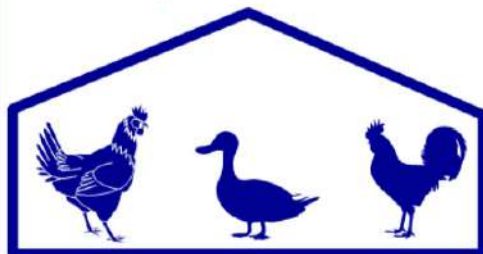
Le comité régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV), section animale, s'est réuni le mercredi 2 décembre 2020 sous la présidence du préfet de région afin d'inviter les professionnels, partenaires et acteurs des filières porcines et avicoles à la plus grande vigilance concernant ces deux maladies animales qui pourraient provoquer une crise économique dans les filières porcines et avicoles de la région.

 En savoir plus sur les maladies réglementées

Face au risque influenza aviaire porté par oiseaux détenus par des particuliers, une information a été faite auprès des mairies de Bretagne

### **PARTICULIERS DÉTENTEURS D'OISEAUX**

**Face au risque sanitaire élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire, mettez vos animaux à l'abri des oiseaux sauvages**



**Enfermez vos volailles ou installez un filet de protection**



**Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention**

**SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :**  
CONSERVEZ LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT  
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.



### I - L'économie maritime



- I L'économie maritime
- II La planification et l'environnement maritime
- III L'enseignement maritime
- IV La sécurité maritime

### L'impact de la crise sanitaire sur le secteur de la pêche

La pêche constitue un secteur important de l'économie régionale, qui comprend aussi bien la filière amont que la filière aval qui valorise et distribue les produits de la mer.

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) a poursuivi tout au long de l'année son accompagnement de ces secteurs d'activité emblématiques pour la région. La crise sanitaire, couplée avec les incertitudes sur les conséquences du Brexit, a fortement perturbé le marché des produits de la mer. La pêche professionnelle et l'aquaculture marine ont été impactées, en particulier par la fermeture des restaurants, de la restauration collective (notamment scolaire) et par la chute des exportations. Pour la pêche, malgré le regain d'activité à l'été, les chiffres annuels sont en net repli par rapport aux années précédentes. En aquaculture, une bonne saison estivale et des ventes de fin d'année correctes ont conforté les entreprises, malgré une situation qui reste fragile. Concernant la santé des marins, la DIRM NAMO a mis en place des téléconsultations médicales avant embarquement dès le début du confinement en mars 2020, notamment pour la pêche à l'international.

# 74 544

tonnes de produits de la mer commercialisées pour

# 239 M€

# 57 %

de la surface concédée en France pour la production d'huîtres et de moules, 2ème région productrice

Débarquement de coquille Saint-Jacques à la cale de Dinan au port de Saint-Malo



### L'impact du Brexit sur le secteur des pêches maritimes : une vigilance constante

La filière de la pêche et des produits de la mer est très concernée par la sortie du Royaume Uni de l'Union européenne. En effet, les navires de pêche européens, et notamment un nombre important de navires bretons, pêchent au large des côtes britanniques et débarquent des produits de la pêche dans des ports bretons à destination des entreprises de la filière aval. Les négociations menées par la Commission européenne ont porté une attention toute particulière au maintien de l'accès aux eaux britanniques pour les navires de pêche européens

L'objectif poursuivi par les autorités européennes et françaises était d'assurer le maintien durable des conditions d'accès des navires européens et français aux ressources situées dans les eaux britanniques. Un accord est intervenu le 24 décembre 2020, permettant ainsi d'encadrer les conditions de pêche pour les prochaines années. Certaines modalités de mise en œuvre pratique de l'accord restent cependant à négocier. Un plan d'accompagnement pour les entreprises concernées par des difficultés liées aux conséquences du Brexit a été concerté avec les représentants professionnels.

Près de **100** navires de pêche bretons fréquentent très régulièrement les eaux du Royaume Uni

# Les aides européennes pour la pêche et les cultures maritimes dans la continuité

L'année 2020 a été marquée par le soutien économique à la filière pêche face aux difficultés issues de la crise sanitaire. Les aides aux arrêts temporaires des activités de pêche instruites par la DIRM NAMO et spécifiques à la période du COVID sont financées par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

L'État en région travaille en partenariat avec la Région Bretagne sur les dossiers d'aides européennes liés aux enjeux de la pêche et de la gestion durable de la ressource via le FEAMP dans le cadre de sa programmation pluriannuelle qui se terminera en 2021.

**580** entreprises de pêche

bretonnes sont bénéficiaires d'une aide FEAMP pour arrêt temporaire d'activité suite aux confinements de 2020

**2 796** inspections à la pêche

professionnelle pour la façade Manche Ouest/Atlantique :  
545 inspections air/mer, et 2 265 contrôles à terre (débarquement et filière)

**27** sanctions administratives prononcées pour la Bretagne en 2020

+ de **160** contrôles ont été réalisés en 2020 au dédouanement (documents d'accompagnement, certificats de capture, etc.)

## Contrôles des pêches

Les pêches maritimes sont l'objet de contrôles par les différents services de l'État, dont la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), coordonnés par la DIRM NAMO. Le rythme des inspections au débarquement a été fortement perturbé entre mars et juin 2020 en raison de la crise sanitaire. Certaines unités ont cependant maintenu des missions de surveillance des ports de pêche, et dans certains cas, réalisé des inspections ciblées sur des navires en activité de pêche. L'activité des inspections a sensiblement augmenté dès mai/juin et est restée soutenue jusqu'à la fin de l'année.

La DIRM NAMO a organisé en 2020 une vaste opération de contrôle des activités de pêche professionnelle et de transport des civelles simultanément dans cinq départements (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée et Charente-Maritime). Le dispositif a mobilisé 70 agents en charge de la police des pêches maritimes issus de neuf administrations différentes. 64 pêcheurs professionnels ont été contrôlés, pour un total de 184 kg de civelles capturées durant la nuit de cette opération.

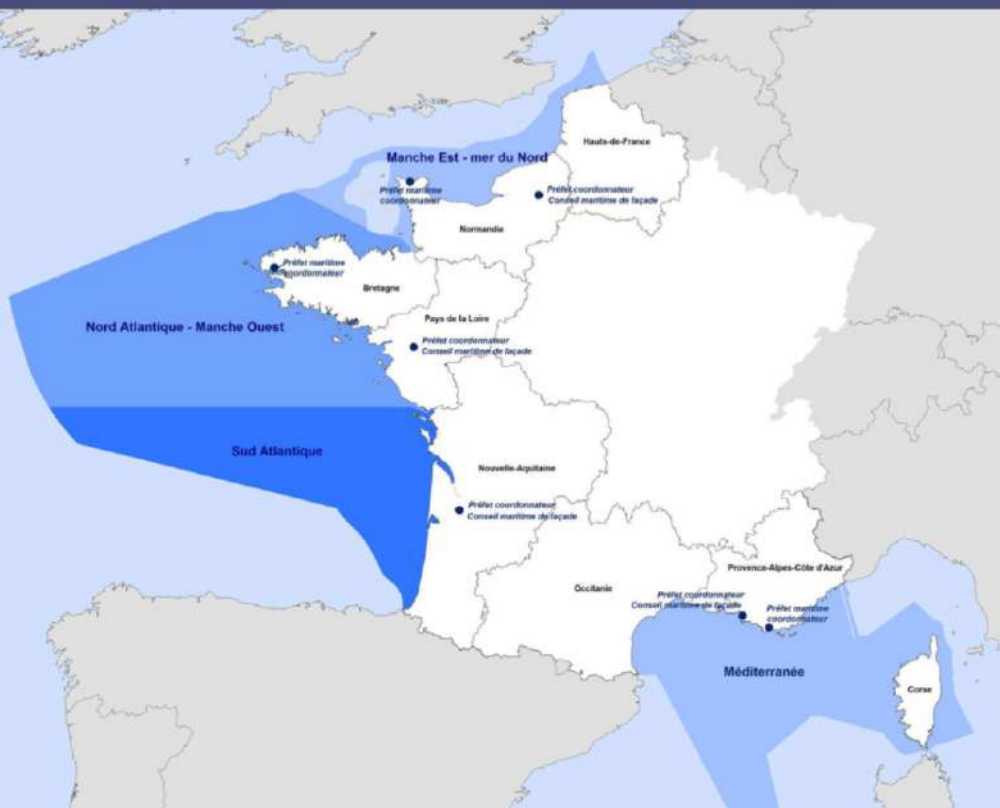
## II - La planification et l'environnement maritime

### Faire coïncider les activités maritimes avec la protection du milieu marin

Le document stratégique de la façade (DSF) Nord-Atlantique Manche-Ouest vise à intégrer et à mettre en cohérence les politiques publiques maritimes, notamment pour l'atteinte d'un bon état écologique des eaux et des milieux, et le développement équilibré et durable des territoires littoraux et de leurs activités.

Le plan d'action du document stratégique de façade a été préparé par la commission permanente du Conseil maritime de façade (composée de collectivités territoriales, d'acteurs économiques, de syndicats, d'associations et d'experts scientifiques) avec le soutien de la DIRM NAMO et en lien avec les services de l'Etat compétents. Il fera l'objet d'une consultation du public et des instances au 1er semestre 2021, avant son adoption début 2022. 120 nouvelles actions ont été identifiées avec des thèmes variés : recherche et innovation, énergies marines, développement des îles, lutte contre les pollutions marines et terrestres ou les déchets, formation aux métiers de la mer, contrôles de l'environnement marin, pratiques durables de pêches maritimes et de loisir, protection de la biodiversité, etc.

 Stratégie de façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest



Larmor plage



**325** missions de surveillance de

l'environnement marin pour la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (260 personnes contrôlées)

## Surveillance de l'environnement marin : création d'un réseau d'inspecteurs

L'État en région instruit des dossiers d'aides européennes liés aux enjeux de la pêche et de la gestion durable de la ressource via le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Par ailleurs, l'État travaille en partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre des attributions de la collectivité régionale en matière d'aides FEAMP aux entreprises de pêches et de cultures marines dans le cadre de la contrepartie d'aide nationale nécessaire à l'intervention des fonds communautaires.

### Débat public sur le projet d'éoliennes flottantes au Sud de la Bretagne

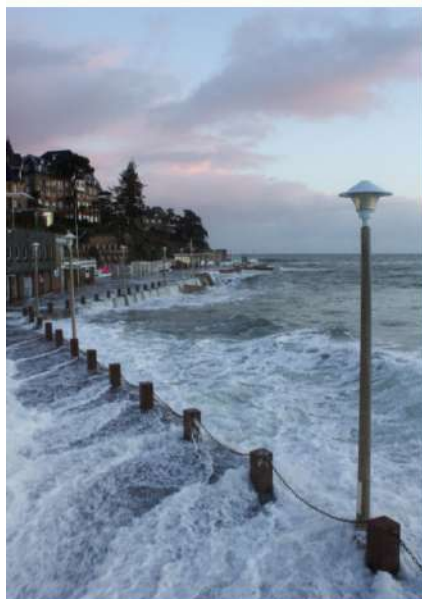
L'État et ses partenaires régionaux ont préparé le débat piloté par la Commission particulière du débat public, qui s'est tenu du 20 juillet au 21 décembre 2020 et qui a connu un grand succès : 16 réunions et ateliers ont été organisés, près de 400 contributions et plus de 200 questions ont été recensées sur le site Internet du débat. Le projet de parc d'éoliennes flottantes au Sud de la Bretagne sera le premier de ce type en Europe et constitue un élément majeur de la politique de transition énergétique. Ce débat public s'inscrit dans la continuité des travaux de concertation menés au sein de la Conférence régionale pour la mer et le littoral depuis 2015, et a vocation à aboutir au premier appel d'offres commercial au monde pour cette technologie innovante qui permet une installation plus éloignée des côtes.

 [Projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne](#)

Eolienne marine



Submersion marine, débordement à Perros-Guirec.



### Consolidation et valorisation de la connaissance sur les risques littoraux

Aujourd'hui, environ 70 % de la population mondiale vit à moins de 60 km des côtes et au moins 24 % des plages sont en érosion [1]. Entourée par trois façades maritimes, la Bretagne est particulièrement concernée. La région fait face à deux tendances contradictoires. L'une est la tendance au recul du trait de côte vers l'intérieur des terres. L'autre est un rapprochement des populations littorales vers la ligne de rivage. Alors que la politique publique de gestion intégrée du trait de côte est encore jeune, le besoin de consolidation et de partage de la connaissance des phénomènes et des enjeux exposés est donc fort.

En 2020, la production d'études en partenariat entre la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et des universités ou des opérateurs a ainsi contribué à améliorer la compréhension de la vulnérabilité des territoires au recul du trait de côte, et plus largement aux risques littoraux. Le partage de cette connaissance, auquel contribuent par exemple la parution d'une plaquette de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) à destination du grand public ou le partage en interne Etat d'un outil Système d'information géographique (SIG), sera poursuivi par des échanges avec les acteurs scientifiques et universitaires et les structures d'observation du trait de côte.

[1] The State of the World's Beaches. Scientific reports, 2018.

 [Gestion intégrée de la zone côtière](#)

## III - L'enseignement maritime

### Enseignement secondaire et formation maritimes

La DIRM NAMO assure la formation des marins embarqués au commerce maritime, à la pêche, à la plaisance professionnelle ou aux cultures marines via les lycées professionnels maritimes (LPM) de la région (Saint Malo, Paimpol, Guilvinec, Etel) pour les formations initiales et via les centres de formation professionnelle spécialisés dans la formation continue.

Le nombre de titres de formation professionnelle maritime a diminué en 2020 suite à la réduction des formations due au premier confinement. La DIRM NAMO a ainsi délivré 12 711 titres pour l'interrégion, 40 % des titres délivrés le sont dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest. Le réseau des lycées professionnels maritimes a continué à assurer sa mission de formation des élèves lors de la période de confinement afin de préparer les jeunes à leurs examens et vers l'emploi ou la poursuite de formations.



Les lycéens du lycée professionnel maritime (LPM) d'Etel confectionnent un filet pour un semi-rigide du patrouilleur des affaires maritimes IRIS de la DIRM NAMO

# 700

élèves sont inscrits chaque année en formation initiale dans les quatre lycées professionnels maritime.

# Près de 300 000

heures de formation continue maritime sont dispensées annuellement en Bretagne.

## IV - La sécurité maritime

### La sécurité du trafic maritime

Les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) de Corsen et d'Étel de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM-NAMO) ont mis en place un plan de continuité des activités face à la crise sanitaire afin d'assurer en toute circonstance la surveillance de la navigation et de la circulation maritimes, la surveillance des pollutions maritimes, la diffusion des renseignements de sécurité maritime. Le CROSS Corsen est centre référent «pollutions marines». A Brest, en plus de son centre de stockage POLMAR-Terre, la DIRM NAMO accueille le Centre national d'expertise POLMAR-Terre qui apporte son concours technique et opérationnel au pilotage du dispositif pour l'ensemble de la métropole.

# 40 886

 navires dans le dispositif de séparation du trafic d'Ouessant

# 127

 signalements de pollution traités

### La sécurité des navires professionnels

Les visites de sécurité des navires français au regard de la sauvegarde de la vie humaine en mer, de l'habitabilité, des normes sociales et de la prévention de la pollution se sont poursuivies en 2020. Le nombre des inspections est néanmoins en baisse du fait de la crise sanitaire. Le taux d'inspection de navires étrangers en escale dans les ports est quant à lui supérieur à la moyenne nationale.

# 3 591

 visites de navires professionnels français et

# 121

 contrôles de navires étrangers

## Les dispositifs de sécurité en mer, une priorité de l'État

La DIRM NAMO assure un entretien permanent de l'ensemble des aides à la navigation implantées en mer et à terre (phares, bouées, tourelles, espars) et un taux de disponibilité de ces aides de 98 % tout au long de l'année. Malgré les restrictions d'activité des services, 1 600 opérations de maintenance ont été effectuées en 2020 sur les aides à la navigation de Bretagne.

Les CROSS de Corsen et d'Étel de la DIRM NAMO coordonnent les opérations de sauvetage en mer du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole.

La DIRM NAMO exerce la tutelle des cinq stations de pilotage maritime des ports de commerce bretons (Saint-Malo, Côtes-d'Armor, Morlaix/Roscoff, Brest/Concarneau/Odet, Lorient). Les ports de commerce ont maintenu leur activité tout au long de l'année mais, conséquence du fléchissement de leur trafic, le nombre de mouvements de navires pris en charge par les pilotes des stations de pilotage baisse de 13%.

La DIRM NAMO a procédé au recrutement de nouveaux assesseurs pour le tribunal maritime installé à Brest qui juge des infractions relatives à la sécurité de la navigation, celle des personnes et des biens à bord des navires, la sécurité et la sûreté des navires, la prévention de la pollution, les documents de bord, le personnel et ses obligations ainsi que les conditions de travail, de santé et de sécurité.

**2 157** aides à la  
navigation maritime en Bretagne

**10** moyens nautiques principaux  
de l'Armement des phares et balises  
positionnés en Bretagne

**4 986** opérations de  
recherche et de sauvetage coordonnées à  
partir des CROSS de Bretagne

**156** dossiers du tribunal  
maritime instruits en 2020

Phare de l'île Vierge : Intervention des techniciens de la DIRM NAMO pour rétablir la protection contre la foudre



## Chapitre 5 : Développement durable et environnemental



I L'action de l'État au service de la préservation de la ressource eau

II Energie

III Environnement, biodiversité et paysages

### I - L'action de l'État au service de la préservation de la ressource eau

#### Étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Afin de tenir compte de l'allongement probable des périodes sans pluies, des populations inégalement réparties sur le territoire et de l'augmentation constante du nombre d'habitants en Bretagne, le partage d'un état des lieux pour ajuster les différents usages de l'eau, tout en préservant les milieux aquatiques et la vie qu'ils abritent, est devenu un enjeu incontournable. C'est pourquoi la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a décidé de financer une étude destinée, dans un premier temps, à objectiver la situation (travaux réalisés à 60 %, finalisation fin 2021) et, dans un second temps, à analyser l'évolution attendue d'ici 2030-2040.

Le cahier des charges de l'étude prévoit 5 étapes :

1. Réaliser un bilan des ressources en eau en Bretagne ;
2. Quantifier les pressions de prélèvement que subissent ces ressources, et identifier les secteurs potentiellement « en tension », ou potentiellement « sous-exploités » ;
3. Reconstituer des séries hydrologiques hors influence des prélèvements ;
4. Définir par secteur des volumes disponibles en fonction de valeurs plancher ;
5. Analyser les besoins futurs : examiner les modalités d'affectation de ces volumes disponibles aux différentes catégories d'usage.

# 77%

des prélèvements bruts effectués pour la production d'eau potable

### Le ramassage des algues vertes en Bretagne : 2020, une des années les plus faibles en volumes ramassés

Depuis les années 1970, la Bretagne est confrontée au phénomène des échouages massifs d'algues vertes. De manière à éviter les risques de fermentation et d'émissions de gaz toxiques, le ramassage des algues vertes est assuré par les collectivités littorales, avec une prise en charge par l'État à hauteur de 100 % du coût du ramassage et du transport des algues et de 50 % des dépenses de traitement, grâce aux crédits du programme d'intervention territoriale de l'Etat (PITE), gérés par la Mission interdépartementale et régionale de l'eau (MIRE).

En 2020, à la suite d'un hiver particulièrement tempétueux, propice à la dispersion des stocks d'algues vertes de la saison précédente, les échouages ont été très tardifs. De ce fait, 2020 est, après 2014, la deuxième année pendant laquelle les volumes ramassés par les collectivités ont été les plus faibles depuis près de 20 ans. En effet, 19 165 tonnes d'algues ont été collectées dans les 8 baies du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes. A titre de comparaison, 41 000 tonnes avaient été ramassées en 2019, la moyenne annuelle depuis 2009 étant de 38 100 tonnes. Ces faibles volumes ne doivent cependant pas faire oublier la grande variabilité du phénomène. Les échouages d'algues vertes sont très variables d'une année à l'autre, car ils dépendent de la précocité de la prolifération des algues au printemps (étroitement liée au report du stock de l'automne précédent) et de leur croissance en été (dépendant des apports nutritionnels en flux de nitrates entre mai et août).

# 19 165

tonnes d'algues vertes ramassées par les collectivités

**i** Plus d'infos sur le phénomène des algues vertes et le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

### II - Energie

#### Énergie : politique de régulation et contrôles

Le service des douanes constitue un acteur particulièrement impliqué dans la protection de l'environnement.

Au travers de la fiscalité différenciée, l'ensemble des acteurs économiques et particuliers sont invités à privilégier des pratiques optimisant les ressources énergétiques ainsi que le développement durable.

Dans le cadre de la transition énergétique et le soutien aux énergies renouvelables, l'instauration de la Taxe Intérieure sur la Consommation sur le Gaz naturel (TICGN) et de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) constituent un outil de régulation, accompagné d'un dispositif d'exonération à destination de certains opérateurs économiques gros consommateurs d'énergie, afin de préserver leur compétitivité.

Des contrôles ont démontré que certaines entreprises ne répondaient pas aux conditions édictées et ont bénéficié, à tort, de taux réduits en matière de taxation.

Les rappels de taxes se sont élevés à 176 865 € pour la TICGN et à 101 779 € pour la TICFE.

## Production d'énergie renouvelable par méthanisation

# 104

unités en cogénération pour une puissance totale de 33,5 Mwe

# 30

unités en injection valorisant 3 720 m<sup>3</sup> de CH<sub>4</sub>/h.

La biomasse représente l'ensemble de la matière organique, qu'elle soit d'origine végétale ou animale. Elle peut être issue de forêts, milieux marins et aquatiques, haies, parcs et jardins, industries générant des co-produits, des déchets organiques, des résidus de cultures ou des effluents d'élevage.

La production d'énergie par méthanisation permet de produire au choix du gaz, de la chaleur ou de l'électricité essentiellement à partir de biomasse fermentescible. C'est un enjeu du ministère de la transition écologique pour lequel la Bretagne, région d'élevage, dispose d'un potentiel important.

Le développement des méthaniseurs soulève cependant des questions et certaines difficultés d'acceptabilité sociale. Afin d'apporter des réponses concrètes sur le fonctionnement de ces unités, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a mis en place depuis 2019 un bilan de fonctionnement en ligne à remplir annuellement par les exploitants. L'analyse qui en est faite permet de publier chaque année une synthèse informative sur le fonctionnement du parc breton.

[Lire la synthèse des bilans de fonctionnement des unités de méthanisation sur l'année 2018 en Bretagne](#)

Usine de méthanisation



## III - Environnement, biodiversité et paysages

### Suivi de la faune sauvage autour de Rennes

Les espaces urbains et péri-urbains représentent des enjeux particuliers en termes d'aménagement du territoire. Dans le cadre d'une convention entre la direction interdépartementale des routes Ouest (DIR Ouest), l'Université de Rennes 1 et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) signée en 2018, 45 pièges photographiques ont été posés sur les dépendances situées sur la rocade de Rennes. L'objectif de ce partenariat est d'étudier les comportements de déplacement des animaux au sein des paysages, et d'analyser l'impact du paysage sur leurs mouvements, ceci afin de réaliser des modèles de continuités écologiques et d'évaluer l'efficacité des trames vertes rennaises. Ces résultats vont permettre à la DIR Ouest de faire progresser la connaissance des corridors écologiques sur la rocade de Rennes.

L'étude scientifique renforce la connaissance sur la typologie de la faune sauvage en ville et la localisation des trames : les résultats préliminaires de 2020 sur une période de 3 mois indiquent que ce sont les renards qui montrent la plus forte occurrence (273 photos), suivis par les sangliers, les mustélidés et les hérissons. Ces premiers résultats montrent aussi que ce sont les sites au Nord de Rennes qui sont les plus fréquentés par la faune nocturne sauvage.

D'un point de vue appliqué, les résultats de ce projet sont un premier pas vers des préconisations de conception et de gestion des espaces urbains permettant de fournir des pistes pour gérer l'aménagement du territoire à une échelle plus globale.



# Gestion économe de l'espace et trajectoire vers le zéro artificialisation nette

L'État a élaboré son cadrage commun régional vers le « Zéro artificialisation nette » qui décline le plan national biodiversité, la stratégie nationale bas carbone et le plan national d'adaptation au changement climatique. Ce cadrage, validé par les préfets de département et transmis aux ministres en mars 2020, présente les argumentaires en faveur d'une gestion économe de l'espace et identifie l'ensemble des leviers que l'État pourra mobiliser en propre ou en accompagnement des territoires et des porteurs de projets.

Les premiers leviers de l'État concernent les documents de planification, essentiellement les Scot et les PLUi. L'État doit être présent à chaque étape de la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme. Ensuite, l'État doit accompagner les collectivités pour reconquérir les centres-villes et centres-bourgs. Il a également pour mission d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement. L'observation et la connaissance du foncier, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques, doivent concourir à l'atteinte de l'objectif du ZAN. Afin de sensibiliser les élus, l'État, en partenariat avec la Région Bretagne, l'Etablissement public foncier (EPF) de Bretagne et la Banque des territoires, a par exemple organisé des rencontres « les territoires innovent pour un foncier responsable ». L'État conditionne également ses aides financières aux projets au respect de la gestion économe du foncier.

# 9 M€

dédiés aux projets d'aménagement de friches

Lire le communiqué de presse du 6 novembre 2020 "Création d'un « fonds de recyclage de friches »"

La Glacière sur le port de pêche de Keroman à Lorient



## Intégration environnementale des projets

La prise en compte des objectifs environnementaux (zéro artificialisation nette, plan biodiversité, etc.) dans les projets, les plans et les programmes reste un enjeu. Les avis de l'Autorité environnementale y participent de manière récurrente mais, au-delà de ces avis, ce sont les pratiques qui doivent évoluer en matière environnementale.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a en conséquence élaboré au 1er semestre 2020 un plan d'actions, validé par les préfets le 7 juillet 2020, qui prévoit de relancer une dynamique collective au sein des services de l'État, d'apporter l'information nécessaire aux collectivités territoriales et de nouer des contacts avec les chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

Cet enjeu prend un relief particulier dans le contexte du plan de relance. Il importe en effet que les nombreux projets qui bénéficieront des financements issus de ce plan soient pleinement porteurs des enjeux de transition écologique.

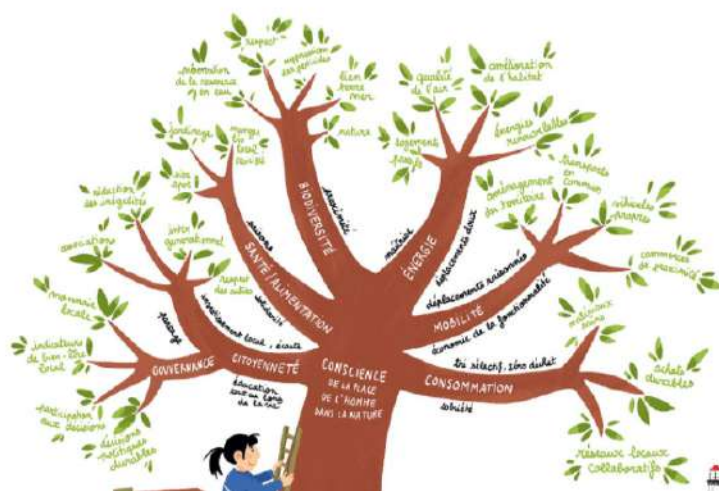
# 361

demandes d'examen au cas par cas en projets

En savoir plus sur l'évaluation environnementale et l'autorité environnementale sur le site de la DREAL Bretagne

## Charte pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Fin 2020, 12 partenaires (Région, Départements, services de l'État, institutions publique et réseaux d'acteurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire) ont signé une charte pour renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable, fixant les grandes orientations en Bretagne pour les 5 prochaines années. L'éducation à l'environnement et au développement durable se donne pour mission, depuis plus de 40 ans, de renforcer le lien entre l'Homme et la nature et de former des citoyens éclairés, investis, soucieux des besoins et des droits des générations futures.



La charte prévoit d'établir annuellement un programme de travail commun, visant à améliorer la prise en compte du développement durable dans les décisions collectives et individuelles. En signant cette charte, les partenaires démontrent leur engagement en faveur d'une éducation à l'environnement et au développement durable de qualité, pour tous et à tous les âges de la vie.



Lire l'article : "12 acteurs bretons signent une charte pour l'éducation au développement durable" sur le site de la DREAL Bretagne

Puffin des Baléares



## Plan national d'action en faveur du Puffin des Baléares

Le Puffin des Baléares, espèce d'oiseau nicheuse endémique des Baléares, est considéré comme l'oiseau marin le plus menacé d'Europe. Alerté par l'Office français de la biodiversité et suite à l'avis favorable du Conseil national de protection de la nature, le ministère en charge de l'écologie a donné une suite favorable à la proposition de lancer un plan national d'actions en faveur de cette espèce.

C'est la DREAL Bretagne qui a été mandatée en 2017 comme DREAL coordinatrice de l'élaboration du PNA et qui, fin 2020, a été missionnée pour piloter son lancement opérationnel en 2021

## Trajectoire biodiversité des services et opérateurs de l'État en Bretagne

La « trajectoire biodiversité », qui va guider l'ensemble des actions de l'État en Bretagne, a été signée par les préfets en avril 2020. Elle repose sur une vision partagée des enjeux et est assortie de 4 actions accompagnées de leviers très concrets et adaptés aux territoires.

- 1- Garantir une meilleure intégration des enjeux de préservation des espaces naturels et de continuités écologiques dans les politiques d'aménagement au travers des documents d'urbanisme. Les services départementaux de l'État, directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) apporteront un appui en ce sens auprès des collectivités territoriales. L'engagement des intercommunalités sera déterminant ;
- 2- Construire une économie agricole à faible impact sur la biodiversité, sur l'eau et sur la santé en favorisant les expérimentations sur les territoires à enjeux et en impulsant une dynamique avec l'ensemble des filières agricoles. Une attention particulière sera portée sur l'éducation dans le cadre des lycées agricoles ;
- 3- Accompagner les porteurs de projets pour intégrer pleinement l'enjeu biodiversité le plus en amont possible pour atteindre une absence de perte nette de biodiversité ;
- 4- Impulser et mettre en œuvre des aires naturelles protégées en Bretagne, dont 4 projets d'extension de réserves naturelles nationales : Sept-Îles, Iroise, Venec et Groix sont en cours d'étude et progressent bien.



Végétation de la pointe du Grouin

## Itinéraires géologiques en Bretagne

De 2018 à 2020, une équipe pluridisciplinaire (paysagistes-concepteur, médiateur scientifique et géologues experts de la société géologique et minéralogique de Bretagne) a travaillé, en collaboration avec la DREAL, sur l'étude d'un plan paysage portant sur la mise en œuvre d'une « route géologique bretonne ».

Le principe de ce plan de paysage est d'accompagner les acteurs dans la compréhension de l'intérêt géologique de leur territoire, et de les mobiliser dans des actions matérielles ou immatérielles valorisant ce patrimoine.

L'étude a finalement abouti, fin 2020, avec la proposition d'un plan d'action dans 4 secteurs représentatifs de l'histoire géologique bretonne : le massif granitique de Ploumanac'h (22), le belvédère du Menez Hom (29), les canyons rouges du sud de Rennes (35) et les marais de Vilaine (56).

À terme, l'objectif sera de compléter ce « Tro Breiz géologique », avec d'autres sites géologiques emblématiques.

La valorisation de l'étude se poursuivra en 2021 avec l'accompagnement pédagogique des collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle du plan paysage « itinéraires géologiques en Bretagne ».



En savoir plus sur les outils de recensement et de protection du patrimoine géologique

Vallon de la Chambre au Loup



## Chapitre 6 : Culture, jeunesse et cohésion sociale

### I - Culture



- I Culture
- II Jeunesse
- III Cohésion sociale
- IV Lutte contre la pauvreté

### La crise sanitaire marque profondément le bilan de l'année 2020

Si tous les secteurs culturels ont été touchés, l'impact de la crise sanitaire a été particulièrement sensible dans le domaine de la création, touchant de plein fouet les acteurs de ce secteur, tout particulièrement les artistes, les producteurs, les lieux de diffusion, les festivals et les cinémas. Elle n'a pas épargné le domaine du patrimoine, entraînant notamment des retards sur plusieurs chantiers et contraignant les musées, comme tous les lieux accueillant du public, à la fermeture pendant les deux confinements.

La crise a également fortement perturbé la mise en œuvre des politiques de transmission et de participation à la vie culturelle, sans toutefois les remettre en cause. La coopération très ancrée avec les collectivités territoriales, l'investissement important de ces dernières en matière de culture, et l'existence du 3CB (conseil des collectivités pour la culture en Bretagne), instance de dialogue active, ont facilité une gestion collective de la crise. L'information et l'orientation des acteurs concernés vers les dispositifs de droit commun (chômage partiel, fonds de solidarité, etc.), la déclinaison des dispositifs de soutiens nationaux portés par les établissements publics (Centre national de la musique, Centre national du livre, Centre national du cinéma, Centre national des arts plastiques) ou directement par la direction régionale des affaires culturelles - DRAC (été culturel et aides exceptionnelles) ont fortement mobilisé les équipes. En dépit de ce contexte particulier, la DRAC Bretagne a poursuivi la mise en œuvre des politiques structurelles du ministère de la culture en Bretagne.

### Monuments historiques

Dans le champ patrimonial, la DRAC a maintenu une présence forte de ses équipes sur le terrain, gage de relations constructives avec les collectivités territoriales. En 2020, elle a notamment poursuivi les travaux en vue de la labellisation à l'UNESCO du site des alignements mégalithiques de Carnac, décliné le plan de sécurité ministériel sur les cathédrales bretonnes en menant des exercices grandeur nature en liaison étroite avec les services départementaux incendie et secours (SDIS). Il convient de noter, parmi les opérations de restauration menées en 2020, celle sur les fresques du XV<sup>ème</sup> siècle découvertes lors de travaux dans l'église du Quillio (22) et celles qui ont précédé la remise en place des stations du chemin de croix monumental du cloître de Sainte Anne d'Auray (56).

Poursuite des travaux de labellisation du site de Carnac au patrimoine mondial de l'UNESCO



Monuments historiques :

**18 375 000 €**

mobilisés sur le champs patrimonial en Bretagne  
(Monuments historiques, architecture, musées,  
archéologie, archives)

**3 110** monuments historiques protégés  
( dont 1 144 classés et 1 966 inscrits)



## Musées et archéologie

En matière de musées, la DRAC a entamé un dialogue étroit avec les nouvelles équipes municipales pour préciser leurs objectifs, pour lesquels les projets et les besoins sont nombreux (musée maritime de Saint-Malo, musée de la Résistance à Saint-Marcel, musée Mathurin Méheut de Lamballe, musée de Dinan, etc.).

Les chantiers de fouilles archéologiques se sont également poursuivis. Parmi les découvertes significatives une fouille archéologique conduite par l'INRAP à Bais (35) a révélé, à l'emplacement d'un bâtiment antique rectangulaire en pierre, la présence d'une vaste nécropole dont la phase la plus ancienne se situe au VI<sup>ème</sup> siècle et qui présente plus de 400 individus parfaitement conservés.

D'autres opérations conduites à Rennes et à Dinan ont permis de faire progresser la connaissance des enceintes fortifiées médiévales des deux cités. Par ailleurs, trois programmes de prospection aérienne interdépartementale et deux projets collectifs de recherche régionaux (art mégalithique, habitat du Moyen Âge) ont été engagés.

Fouilles et travaux sur le tronçon de rempart du parcours des portes Mordelaises, Rennes



**35** musées labellisés  
« musées de France »

Plus d'une soixantaine de  
chantiers de fouille  
(préventives ou programmées)  
supervisés

## Création

Dans le secteur de la création, les mesures nouvelles, notamment dans le cadre du plan théâtre, ont permis à la fois de renforcer l'aide aux artistes par le développement d'aides à la résidence, et de consolider le réseau des lieux de diffusion, l'ensemble se trouvant cependant fortement fragilisé par la prolongation de la crise sanitaire et la seconde fermeture des lieux de diffusion. Le contexte particulier de l'année a nécessité un dialogue constant avec les acteurs de la création, afin de les accompagner dans la crise, dans la reprise partielle d'activité comme dans la réflexion sur l'évolution des modèles actuels et leur adaptation dans la durée à la situation.

Le dialogue s'est élargi avec un certain nombre d'acteurs, comme les organisateurs de festivals. En Ile et Vilaine, ce dialogue s'est fait en lien étroit avec la préfecture au travers de la mise en place d'une cellule de suivi, réunie une fois par mois environ et présidée par le préfet de région. Il a également permis de réunir les représentants du secteur lors de la déclinaison bretonne des Etats généraux des festivals à Morlaix en octobre 2020.

Etats généraux des festivals Morlaix



**14,88 M€**

mobilisés en faveur de la création  
(spectacle vivant et arts plastiques)

## Transmission des savoirs et pratiques culturelles

Dans le secteur de la transmission et des pratiques culturelles, la DRAC a poursuivi la mise en place de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), objectif partagé par l'ensemble des collectivités territoriales, celles-ci ayant décidé, dans le cadre du 3 CB, de faire de la Bretagne une « région 100% EAC ». Parmi les concrétisations de cette ambition, on peut retenir l'installation des chercheurs de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) à Guingamp en septembre 2020 en prévision de son ouverture en septembre 2021.

Par ailleurs, le déploiement du Pass Culture aux quatre départements bretons a fait de la Bretagne la première région intégralement couverte, le Finistère faisant déjà partie des cinq premiers départements expérimentateurs du Pass Culture depuis février 2019.



**8 M€**

mobilisés en faveur de la démocratisation  
culturelle et de la transmission des savoirs  
(enseignement supérieur, actions culturelle  
et territoriale, langue française et langues  
de France)

**58 734** jeunes bretons ont  
créé un compte Pass Culture

**799** structures ont proposé une  
offre Pass Culture aux adhérents

**236 479** acquisitions d'offre  
Pass Culture validées

Prison de Guingamp, site d'implantation de l'INSEAC

Un contrat de territoire lecture avec Dinan Agglomération a été élaboré fin 2020. L'année 2020 a également permis l'ouverture de la bibliothèque de Saint-Brandan et la réouverture de la bibliothèque centrale André Malraux à Saint-Brieuc. Plusieurs projets de construction de bibliothèques dans les Côtes d'Armor (Pleslin-Trigavoux, Plouaret, Plunaugat et Le Foël) ont bénéficié de la dotation générale de décentralisation (DGD)

447 000 €

mobilisés en faveur des industries culturelles (livre et lecture)

II - Jeunesse

Quelques données sur la région académique Bretagne en 2020/2021

Les régions académiques ont pour but d'assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional. La région académique Bretagne correspond aux limites de l'académie de Rennes, qui rassemble les quatre départements bretons.



# Chiffres clés 2020

maj en 01-2021 sur sources disponibles à cette date.

**2,92 milliards d'euros** de budget



**46 953** salariés

**17 695** enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré

**24 977** enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré

**1 331** DIOE (personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation)

**2 521** ATSS (personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux)

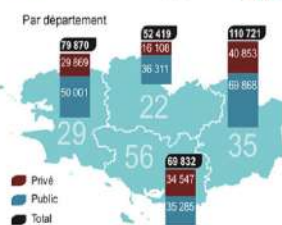
**429** ITRF (ingénieurs et techniciens de recherche et de formation)

**4 départements** Avec 3,4 millions d'habitants, la Bretagne rassemble 5% de la population nationale. Elle regroupe 4 départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan).



**9 BEF** L'académie comprend 9 bassins d'éducation et de formation. Ils ont été constitués, en observant les flux d'élèves depuis les collèges vers les lycées, les passerelles entre lycées, la représentation et l'équilibre des voies de formation, les bassins de vie ainsi que les moyens de communication.

**1<sup>er</sup> degré** **312 842** écoliers



	Public	Privé	Total	% privé
Primaire	55 182	43 845	113 141	38,8 %
Élémentaire	120 840	76 904	197 744	38,9 %
École Supplé	1 433	524	1 957	26,8 %
Académique	191 455	121 377	312 842	38,8 %



**2 300 écoles** (public : 1 451)

	Total	Public	Privé
Écoles par départements	22	499	219
	353	387	66
	35	676	533
	56	290	234

**Lycée** **80 243** lycéens



Taux moyen de réussite au bac : 92,5% session 2019 (tous bacs confondus)

	Public	Privé	Total	% privé
BTS & terminale	47 170	33 123	80 243	41,3 %
BTS/DGIC	7 194	5 921	13 025	45,5 %
CPGE	2 993	841	3 834	21,9 %
Académique	57 217	39 885	97 102	41,1 %



**123 lycées** (public : 62)

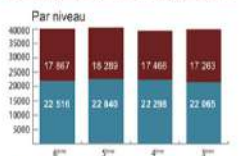
	Total	Public	Privé
Lycées par départements	22	22	41
	11	29	20
	38	21	89
	23	10	13

**Collège** **166 497** collégiens



Taux de réussite au DNB : 89,2 % (global PU+H)

	Public	Privé	Total	% privé
Collèges	89 719	79 816	169 604	44,1 %
ULIB	1 040	558	1 598	34,9 %
SECPA	3 517	778	4 295	18,1 %
Académique	94 276	72 221	166 497	43,4 %



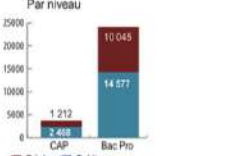
**385 collèges** (public : 213) / 4 EREA

	Total	Public	Privé
Collèges par départements	79	110	108
	47	61	62
	35	108	88
	56	43	13

**Lycée Professionnel** **30 008** lycéens professionnels



	Public	Privé	Total	% privé
LEP et SEP	17 852	11 824	29 705	39,8 %
ULIB	146	157	303	51,9 %



**55 lycées professionnels** (public : 36)

**21 269** apprentis\* en formation Éducation nationale et agricole

Nombre d'apprentis\* par niveaux

Niveau 5 :	9 122
Niveau 4 :	5 703
Niveau 3 :	3 521
Niveau 2 :	1 078
Niveau 1 :	1 845
<b>TOTAL</b>	<b>21 269</b>

\* hors CFA

**Supérieur** **110 349** étudiants

- Diplômes délivrés <sup>1</sup>
- 2 846 DUT
- 829 diplômes d'ingénieurs
- 10 666 cursus Licence
- 6 138 cursus Master
- 594 cursus Doctorat
- 1 021 diplômes de santé délivrés par les universités (médecine, odontologie, pharmacie)

Universités <sup>1</sup>	79 291
dont IUT	6 715
Formations d'ingénieurs	9 637
Écoles de commerce, gestion et vents	5 267
Autres écoles et formations	16 754
<b>Total</b>	<b>110 349</b>

www.ac-rennes.fr



chiffres et statistiques  
SESP - Service étude, prospective, pilotage et performance  
ce.s@ac-rennes.fr

maquette, infographies  
© Nite communication - Restoris  
academie.de.Rennes - Février 2021  
communication@ac-rennes.fr

impression numérique  
Unité Académique de Reprographie

1. Source : Observatoire des universités publiques en France. Académie de Rennes (à l'exception de l'Université de Bretagne Occidentale)  
Rapport de l'Académie de Rennes sur les données Éducation - Année 2020-2021  
2. L'ensemble des chiffres de l'ENR, hors établissements CPGE  
Mars 2020-2021  
Plan de la page de gauche

## Mieux aider et accompagner les élèves, par un diagnostic précis de leurs besoins

Les évaluations nationales menées chaque année auprès de tous les élèves, en début de CP, en début de CE1, en 6ème, à l'entrée en seconde et désormais en première année de CAP, visent à donner aux enseignants des repères, des éléments de positionnement précis, des indicateurs quant aux connaissances et compétences acquises par chaque élève, particulièrement en français et en mathématiques. Elles permettent de mieux identifier les besoins des élèves, pour faciliter leur accompagnement personnalisé, et plus globalement le pilotage pédagogique de l'école ou de l'établissement, en faveur de la réussite scolaire de tous. En la matière, les élèves de l'académie de Rennes obtiennent de très bons résultats. Ainsi en français, comme en mathématiques, en CP comme en CE1, les pourcentages académiques d'élèves associés aux groupes fragiles et à besoin sont très en dessous des taux nationaux (soit, selon les compétences, de 3 à 7 points de moins en français et de 2 à 6 points de moins en mathématiques).

## Accompagner la construction du parcours d'orientation des élèves

Au collège et au lycée, tous les membres des équipes éducatives (notamment les professeurs principaux, les psychologues de l'Education nationale, les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation) contribuent à l'accompagnement des élèves dans la construction de leur parcours individuel de formation et d'orientation. Avec l'appui de la Région Bretagne, les heures spécifiques dédiées à l'orientation permettent ainsi de répondre aux besoins et attentes des élèves, en s'appuyant sur l'offre régionale de formations et les besoins économiques locaux. De surcroît, la nomination d'un second professeur principal en terminale et les réformes des lycées apportent à la fois plus de choix, plus de progressivité et plus de liberté pour construire un parcours de formation personnalisé et mieux accompagné.

Dans ce cadre, le projet « Bretagne Réussite Information Orientation » (BRIO), proposé conjointement par les universités bretonnes, l'académie de Rennes et la Région Bretagne, vise à créer un réseau collaboratif pour répondre, de façon adaptée, aux enjeux propres de la Bretagne et pour permettre aux lycéens et aux étudiants de réaliser de manière éclairée des choix de formation. Il s'articule

autour des sites universitaires et mobilise un réseau de référents, désignés dans chaque lycée et université à la rentrée scolaire 2020, et, à titre expérimental, un réseau d'ambassadeurs étudiants.

Le dispositif national des nouvelles cordées de la réussite s'inscrit également dans cette dynamique. Né de la fusion, à la rentrée scolaire 2020, des dispositifs « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence », il vise désormais à proposer un continuum d'accompagnement de la 4ème au lycée et jusque l'enseignement supérieur aux collégiens et lycéens volontaires, issus de milieux modestes (vivant ou/et scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville [QPV], en cités éducatives, dans l'éducation prioritaire ou en zones rurales isolées) ainsi qu'aux lycéens professionnels. Son objectif reste de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire et d'ouvrir le champ des possibles, dans le cadre de l'élaboration du projet personnel d'orientation de chaque élève bénéficiaire (29 cordées labellisées en Bretagne en 2020/21, pour 4 889 collégiens et lycéens encordés).

## Crise sanitaire et continuité pédagogique

Depuis mars 2020, face à la crise sanitaire et à ses conséquences, la communauté éducative en Bretagne s'est rapidement et massivement mobilisée. En plus de la diffusion régulière de fiches d'information, de conseils et de consignes aux personnels, avec la volonté d'assurer au mieux la continuité pédagogique, l'académie a pris toute sa place dans le déploiement de l'instruction à distance (dispositif « ma classe à la maison », renforcement des espaces numériques de travail, ouverture de lignes téléphoniques d'appui dédiées), dès l'apparition de « clusters », puis lors des périodes de confinement ou d'application de la demi-jauge, et dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires et de gestion de cas COVID au sein des écoles et établissements scolaires (avec dans le même temps la distribution de masques puis, en fin d'année 2020, de tests).

En complément, différents dispositifs de soutien et de remise à niveau ont été déployés et/ou renforcés par l'Education nationale sur les territoires, comme :

- la généralisation des stages de réussite (dans 620 écoles et 34 collèges pendant l'été [6 136 élèves bénéficiaires] et 144 écoles et 21 collèges pendant l'automne 2020 [2 696 élèves]) ;
- la création et le déploiement du dispositif 2S2C (sport, santé, culture et civisme) proposé en juin 2020 dans 147 communes bretonnes (13 074 élèves bénéficiaires) ;
- la montée en puissance, dans le cadre du plan « vacances apprenantes », du dispositif Ecole ouverte (51 écoles et collèges mobilisés pendant les congés d'été [1 799 élèves bénéficiaires] et 21 pendant les congés d'automne 2020 [989 élèves bénéficiaires]) étendu à des parcours buissonniers et à l'opération « été du pro » dans les lycées professionnels.



Enfin, le dispositif « Devoirs faits » dans les collèges a été renforcé. A ceci s'ajoute, à compter de la rentrée scolaire 2020, un effort inédit d'accompagnement personnalisé des élèves dans les écoles, collèges et lycées et la mise en place au rectorat d'une cellule de continuité pédagogique, chargée d'accompagner et d'assurer le lien avec les établissements scolaires.

## Accueil Hébergement Insertion (AHI)

Le secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI) a été fortement marqué par la crise sanitaire COVID-19. Le réseau cohésion sociale a mis en œuvre les différentes instructions sur la prise en charge et le soutien aux populations précaires face à l'épidémie de COVID-19, qui ont notamment prescrit de poursuivre la mobilisation de places exceptionnelles et de dispositifs spécialisés. Le niveau de mobilisation des places exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire est resté très élevé en Bretagne, entraînant une compensation budgétaire exceptionnelle en 2020.

Au-delà de la crise sanitaire, le réseau cohésion sociale a assuré la mise en œuvre des objectifs fixés s'agissant des orientations pour le secteur AHI, et notamment le plan logement d'abord :

- la dynamique de création de places d'intermédiation locative s'est poursuivie, avec la création de 265 places, dont 211 en mandat de gestion ; l'objectif 2020 a donc été dépassé ;
- 42 places pensions de famille ;
- le Fonds national d'accompagnement vers et dans le Logement (FNAVDL) : dans le cadre de la réforme de 2020, le pilotage régional du fonds a été confié à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) en Bretagne, en lien avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'Association régionale des organismes d'HLM de Bretagne - ARO Habitat Bretagne au comité de répartition des fonds (décision du 1er juin 2020). Un appel à projets a été préparé fin 2020 (publication en février 2021).
- la Bretagne a été également très mobilisée dans le cadre des appels à projets (AAP) ou appels à manifestation d'intérêt (AMI) nationaux : AMI « Grande marginalité » (3 projets retenus), AMI « Logement d'abord II » (trois nouveaux territoires retenus : Rennes Métropole, Quimper Bretagne Occidentale, Loudéac Communauté Bretagne Centre) et préparation des candidatures en vue de l'AAP 2021 « Un chez soi d'abord », pour les territoires de Rennes et de Brest.



## 50,5 M€

(+ 24 % par rapport à 2019) délégués en 2020 pour l'hébergement, le parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables

## Protection des personnes vulnérables

Ce domaine a également été très impacté par la crise sanitaire en 2020 :

- aide alimentaire : les effets de la crise sanitaire ont contraint les associations à adapter leur fonctionnement et leurs modes de distribution afin de tenir compte d'une demande croissante. Des crédits exceptionnels ont été mobilisés (1 566 354 €, en complément des crédits dits classiques s'élevant à 377 804 €) afin d'appuyer le secteur associatif, notamment pour l'achat de denrées ;
- des crédits stratégie de lutte contre la pauvreté ont également été mobilisés en 2020 dans le cadre d'une contractualisation avec la Région Bretagne, visant à aider à la structuration du secteur avec les quatre têtes de réseaux régionales ;
- protection juridique des majeurs : les services mandataires et les mandataires individuels ont maintenu un haut niveau d'activité durant la crise sanitaire, notamment en période de confinement. L'année 2020 a également été marquée par :
  - . la création d'un nouveau service mandataire dans le département du Finistère ;
  - . l'élaboration du « Schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF) » 3e génération : débutés en janvier 2020, les travaux ont été suspendus durant la crise COVID, avant de reprendre en septembre 2020. Ils se sont appuyés sur une équipe projet pluridisciplinaire et des groupes de travail, sous pilotage de l'Etat. La publication du schéma est prévue en avril 2021.
- cellules territoriales d'appui à l'isolement (CTAI) : le dispositif revisité se fonde notamment sur la mise en place d'une plateforme de coordination et la possibilité de conventionnement avec des partenaires apportant leur concours aux missions dévolues aux CTAI.



## 54,77 M€

délégués en 2020 pour l'inclusion sociale et la protection des personnes

## Politique de la ville

En 2020, hormis les dispositifs et actions habituels financés dans le cadre des 12 contrats de ville bretons, ainsi que le financement du centre de ressources « Politique de la ville Résovilles », l'Etat a lancé des initiatives spécifiques pour venir en soutien des habitants des quartiers prioritaires de la ville pendant la crise sanitaire.

Ainsi, 1,8 M € supplémentaires ont été versés aux associations pour la mise en place d'actions dans les quartiers durant les vacances d'été et d'automne, ainsi que pour le soutien aux petites associations de proximité.

Les dispositifs Quartiers d'été, Quartiers d'automne et Quartiers solidaires ont permis à des enfants et à des jeunes de partir en colonies de vacances, de bénéficier d'activités éducatives et culturelles, et ont également permis des actions en faveur du développement du numérique, de prévention en santé et d'insertion vers l'emploi. Par ailleurs, la Bretagne a bénéficié de 32 postes d'adultes relais supplémentaires afin de permettre à des habitants de ces quartiers, âgés de plus de 30 ans et sans emploi, d'obtenir une insertion professionnelle dans le secteur de la médiation sociale.

## Accompagnement des établissements et organismes de formation sanitaire et sociale

La crise sanitaire et le confinement ont mis en évidence des capacités d'adaptation individuelles et collectives au service du développement de nouvelles pratiques organisationnelles et de nouveaux modes de travail. Le service a été fortement mobilisé pour accompagner les établissements de formation dans la mise en œuvre des adaptations des modalités de certification pour l'année 2020, avec notamment la prise en compte du contrôle continu du fait de la suppression des épreuves certificatives. L'organisation de jurys de certification à distance a permis d'atteindre l'objectif fixé de ne pas retarder la diplomation des futurs professionnels tout en respectant les contraintes sanitaires.

## Mise en œuvre du dispositif de mobilisation des étudiants en travail social

En mars 2020, la direction générale de la cohésion sociale a mis en place d'un dispositif de mobilisation des étudiants en travail social disponibles et volontaires. Destiné à venir en appui des structures sociales et médico-sociales, son déploiement devait permettre de contribuer à assurer la continuité de leur activité en palliant les absences de certains professionnels liées à l'épidémie. En Bretagne, le pilotage de ce dispositif a été assuré par la DRJSCS.

Un dispositif de recueil des besoins des employeurs du secteur social et médico-social a été mis en place, en accordant une attention particulière aux domaines de l'hébergement d'urgence, de la protection de l'enfance, de l'accueil de personnes âgées et/ou handicapées et des services d'aide à domicile qui interviennent dans des secteurs prioritaires.

Le déploiement du dispositif a permis la mobilisation de 115 étudiants qui ont pu répondre aux besoins exprimés, majoritairement en termes d'accompagnement de la personne au quotidien dans les secteurs de l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées.

## La scolarisation des élèves en situation de handicap

Dans le cadre de la politique nationale d'inclusion scolaire, la volonté académique est d'améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap qui sont scolarisés (17 971 élèves en 2020/21), en permettant la personnalisation du parcours de chaque élève, grâce notamment au renforcement de l'accompagnement humain (+ 89 emplois d'accompagnant des élèves en situation de handicap [AESH] à la rentrée scolaire 2020, pour un total de 3 931 AESH), du nombre d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans les écoles, collèges et lycées (364 ULIS [184 premier degré et 180 second degré], accueillant 3 926 élèves en 2020/21), et en développant une collaboration renforcée avec le secteur spécialisé médico-social.

Dans le cadre de cette politique volontariste, l'organisation territoriale de l'École inclusive se poursuit, avec le déploiement dans l'académie de nouveaux pôles inclusifs d'accompagnement localisé - PIAL (64 PIAL en 2020/21). Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves, pour permettre une meilleure prise en compte de leurs besoins. Ils ont également vocation à devenir des lieux de formation initiale et continue.



## IV - Lutte contre la pauvreté

Si la Bretagne connaît un taux de pauvreté (10,8 %) inférieur à la moyenne nationale, elle n'est pas exempte de précarité, aussi bien dans les villes que dans les zones rurales.

Depuis 2019, l'État met en œuvre la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui vise à apporter des réponses concrètes pour faire reculer la précarité, en lien étroit avec les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les associations.

La crise sanitaire et sociale a brutalement confirmé les enjeux de cet engagement collectif à améliorer l'accès aux ressources essentielles (alimentation, hébergement), mais également à renforcer l'accès aux droits, et à favoriser l'insertion par l'emploi.

Elle a amené la stratégie de lutte contre la pauvreté à associer de nombreuses mesures d'urgences à la conduite d'actions structurelles.

## Pendant la crise : un engagement inédit de l'Etat en soutien aux familles en difficulté

Deux aides exceptionnelles de solidarité ont été versées en 2020 à la demande de l'État pour plus de 138 000 familles dont près de 172 000 enfants. Elles représentent un montant global de 66 M€ pour la région Bretagne. Elles ont été complétées par une augmentation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire 2020, distribuée en août. Sur l'année 2020, une famille au RSA avec deux enfants à l'école aura bénéficié d'un soutien exceptionnel de 900 euros, directement versé aux familles.

Face à l'augmentation rapide de la demande d'aide alimentaire par des populations fragilisées, l'État a presque multiplié par six son soutien financier aux associations locales (2,1 M€ de financements), auquel se sont ajoutés 0,55 M€ de « chèques-services » confiés aux associations pour soutenir les personnes les plus en difficulté.



Aide alimentaire :

**2,65 M€** de  
soutien financier de l'Etat  
aux associations

## Fin 2020, la cantine à un euro par jour pour 1 700 enfants de plus en Bretagne

Les enfants issus de familles défavorisées sont deux fois moins nombreux à manger à la cantine que les élèves issus des autres familles.

Si la plupart des grandes villes disposent de tarifications sociales, les communes plus petites recourent moins à ces outils qui jouent pourtant un rôle important dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté permet de financer les communes qui instaurent une cantine à un euro pour les familles les plus modestes.

En Bretagne, 38 communes ont désormais adapté cette tarification. Plus de 1 700 enfants par jour bénéficient désormais du tarif de la cantine à un euro (15 %) dans les communes rurales.

## Des points conseils budget pour lutter contre le surendettement

Les points conseil budget (PCB) proposent un accompagnement budgétaire gratuit et inconditionnel aux ménages en situation de fragilité financière. Ils visent ainsi à prévenir le surendettement et à favoriser l'éducation budgétaire.

18 accueils ont été déployés en Bretagne à compter de fin 2020. En Bretagne, une attention particulière a été portée à la couverture des territoires ruraux.

Lutte contre le  
surendettement :

**18** points d'accueil «conseils budget»



- I Violences faites aux femmes : une mobilisation accrue en 2020
- II Promotion de la culture de l'égalité et partage des responsabilités sociales et politiques
- III Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- IV L'État employeur : mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein des services de l'État

Déclarée grande cause du quinquennat par le président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise l'ensemble des services de l'Etat en région. Les annonces du Comité interministériel à l'égalité femmes-hommes de 2018, ainsi que les décisions prises à l'issue du Grenelle des violences conjugales de fin 2019, ont fixé le cap et se déclinent aujourd'hui au niveau régional dans une feuille de route qui vise à gagner le combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Diffuser la culture de l'égalité dès le plus jeune âge, prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, enrayer les inégalités de salaire et favoriser une meilleure articulation des temps de vie, promouvoir la parité dans toutes les sphères de la société... Les services de l'Etat en région, au premier rang desquels la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE) se sont mobilisés en 2020 pour réduire ces inégalités, que la crise sanitaire a malheureusement eu pour conséquence d'accroître.

## I - Violences faites aux femmes : une mobilisation accrue en 2020

### Un budget en hausse pour soutenir plus fortement les structures d'accompagnement des femmes victimes de violence

Pour l'année 2020, le budget a augmenté de 23,5 %. Des crédits complémentaires ont été accordés aux structures « violences » dans le prolongement du Grenelle des violences conjugales et compte tenu des conséquences liées au confinement. Les permanences de certaines associations ont pu être renforcées, avec également un soutien financier au développement d'un accompagnement psychologique des femmes dans les structures d'accueil. Des crédits « COVID » ont aussi permis de soutenir les associations dans l'adaptation de leurs modalités de fonctionnement (financement de postes de télétravail notamment) et de financer des places d'hébergement supplémentaires pour répondre aux besoins des territoires.

**23,5 %** d'augmentation de budget



### Des actions concrètes pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été déclarée Grande cause du quinquennat. Elle passe par une mobilisation de tous.

- 5,06 millions d'€ pour les associations luttant contre les violences sexistes et sexuelles en 2018 (+ 213% par rapport à 2017) Dont + 120 000 € pour le numéro d'écoute national **3919**
- 2 100 tchats traités sur le portail de signalement en ligne
- 73 psychologues recrutés pour les commissariats
- 713 amendes pour outrage sexiste depuis août 2018

service-public.fr/cmi

**Lancement de la plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles**

Disponible 24h/24 et 7/7

Gratuite et anonyme

**Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui prévoit notamment :**

- Un délai de prescription à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs
- La création d'une infraction pour verbaliser le harcèlement de rue
- La lutte contre les nouvelles formes d'agressions : "raids numériques", upskirting\*, etc

\*Il faut en prendre les photos sous les jupes

Signature d'une convention, pour renforcer le travail partenarial avec les associations, avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes et la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

**3** août 2018

**Un Grenelle des violences conjugales** pour lutter contre les femicides, avec la participation des ministres, des acteurs de terrain, des associations et des familles de victimes

Ouverture, à Tours, d'un centre innovant d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violence

Un compte Twitter **@arretonsles** dédié à la sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles

**CONFINEMENT**  
Luttons ensemble contre les violences faites aux femmes  
En cas de danger immédiat, pas besoin d'attestation de déplacement pour fuir.

**VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION DE DANGER IMMÉDIAT ?**

Appelez le **17** ou Envoyez un SMS **114**

**BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?**  
Appelez le **3919**

**BESOIN DE FAIRE UN SIGNALEMENT ANONYME ?**  
Rendez-vous sur la plateforme **arretonslesviolences.gouv.fr**

En complément de ces dispositifs, les structures de prévention restent accessibles en Ile-et-Vilaine

Associations d'aide aux victimes  
Maison départementale des victimes de violences  
Maison départementale des victimes de violences  
02 99 54 44 00  
Espace d'information et de prévention  
Plus de renseignements  
www.ille-et-vilaine.gouv.fr

## Des dispositifs nouveaux et une campagne d'information renforcée pendant les périodes de confinement

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui a fortement mobilisé la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et le réseau des déléguées départementales, afin de maintenir le lien avec le tissu associatif, accompagner ces structures dans l'adaptation de leur activité, et organiser une communication renforcée à destination des femmes en cette période. La diffusion d'affiches recensant les numéros d'urgence nationaux et les associations départementales joignables, la mobilisation du réseau des pharmacies (permettant aux personnes victimes de se signaler auprès de leur pharmacien qui contactera les forces de l'ordre) ainsi que la mise en place d'un point éphémère d'accueil en centre commercial à Lorient, ont ainsi participé à assurer cette continuité de service au bénéfice des femmes victimes de violences, en cette période de fragilisation et de risques accrus.

## Des places d'hébergement supplémentaires créées dans les 4 départements pour les femmes victimes de violences

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé fin 2019, le Gouvernement s'est engagé à créer 1 000 places d'hébergement et de logement temporaire pour les femmes victimes de violences en 2020, et à renforcer cet effort avec la création de 1 000 nouvelles places en 2021. C'est ainsi que 77 places d'hébergement supplémentaires ont pu être créées en 2020, dans les quatre départements bretons. Il s'agit de places d'hébergement d'urgence et de places en allocation logement temporaire, qui ont permis d'apporter des réponses complémentaires pour la prise en charge des victimes de violences dans les territoires. L'accès à un hébergement ou à un logement constitue très souvent une mesure urgente indispensable pour mettre une femme en sécurité d'un conjoint ou ex-conjoint violent, mais aussi un préalable à toute reconstruction pour une personne victime de violences conjugales. Cet effort sera poursuivi en 2021 avec le déploiement des nouvelles places d'hébergement annoncées par le Gouvernement.

## De nouveaux dispositifs pour la prise en charge des auteurs de violences

A l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a acté la mise en place des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive.

Ainsi, un appel à projet national a été lancé en juillet 2020 par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances en vue de déployer, entre 2020 et 2022, deux centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences par région. L'État s'engage fortement sur ce champ puisqu'il assurera 70 % du financement de ces structures, sur le programme 137 « Égalité femmes-hommes ».

En Bretagne, dans le cadre de l'appel à projet 2020, un premier centre de suivi et de prise en charge des auteurs a pu être créé, couvrant les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, et porté par les associations Sauvegarde 56 et l'Association pour l'insertion sociale (AIS) 35 dans le cadre du groupement solidaire « EILAN Citoyens et justice ».

**JE NE CONTRÔLE PAS MA VIOLENCE. JE CRAQUE. JE FRAPPE. J'AI BESOIN DE ME FAIRE AIDER.**

**J'ARRÊTE D'ÊTRE VIOLENT**  
**08 019 019 11**

**FNACAV**  
LETTRE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES - ILLE ET VILAINE

## 25 novembre 2020 : focus sur l'action des Intervenants Sociaux en Commissariat ou Gendarmerie

En Bretagne, on comptait fin 2020, 17 postes d'ISCG financés par l'Etat et les collectivités et répartis sur les 4 départements, leur nombre ayant quasiment doublé depuis le Grenelle des violences conjugales. En 20 ans, l'activité des forces de sécurité a profondément évolué et la création de ces postes d'intervenants sociaux a permis de prendre en compte des publics confrontés à des situations de détresse sociale (problèmes familiaux et conjugaux, agressions sexuelles, maltraitance, difficultés éducatives, précarité, etc). L'intervenant social fait le pont entre le travail social et la sécurité publique. Il est le lien entre les différents acteurs de la prévention et de la prise en charge des victimes, tant sociale que judiciaire. Un ensemble de manifestations ont eu lieu en Bretagne, avec notamment également un déplacement du préfet du Morbihan sur le nouveau point éphémère d'accueil des femmes victimes des violences mis en place en centre commercial depuis le premier confinement à Lorient, ou encore, le déplacement du préfet du Finistère au centre d'hébergement "l'Escale" accueillant des femmes victimes de violence, à Quimper.



Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : table ronde organisée en présence du préfet de région et du président du conseil départemental d'Ille et Vilaine au groupement régional de gendarmerie.

## II - Promotion de la culture de l'égalité et partage des responsabilités sociales et politiques

### Les premiers chiffres de l'égalité femmes-hommes en Bretagne

Dans l'objectif de renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité via la mise à disposition de données sexuées, une première édition des « chiffres clefs de l'égalité femmes hommes en Bretagne » a été publiée en 2020. Pilotée par l'État et la Région, cette première synthèse présente 70 indicateurs couvrant 10 secteurs : démographie, santé, métiers, éducation, emploi, précarité, violences, culture, sport et parité. En Bretagne, on observe ainsi que 10,2 % des femmes sont à la tête de familles monoparentales contre 2,4 % des hommes.

Ce document inédit est le fruit du travail de mutualisation mené pendant près de deux ans par l'État et la Région en collaboration avec l'INSEE, le Groupement d'intérêt public Relation Emploi - Formation (GREF), l'Observatoire de l'Université Bretagne Loire, la chambre régionale d'agriculture, l'agence d'urbanisme Adeupa, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), l'association HF Bretagne, la caisse d'allocations familiales et les conseils départementaux.

70 indicateurs



### Parité en politique : des avancées significatives lors des dernières élections municipales et communautaires

En 2014, à l'issue des élections municipales, la France ne comptabilisait que 16 % de femmes maires. L'Etat, la Région et divers partenaires ont alors souhaité lancer une étude pour comprendre les freins à l'accès des femmes à cette responsabilité et identifier les leviers pour promouvoir plus de femmes têtes de liste aux prochaines élections. Dans le prolongement de cette étude, un plan d'action a été lancé à l'occasion du 8 mars 2019, afin de préparer les élections de 2020. Le bilan qui peut-être dressé suite aux élections municipales et communautaires de juin 2020 est positif, avec de réelles avancées en Bretagne : 21,1 % de femmes maires (contre 19,8 % au niveau national, soit une augmentation de 5 points par rapport à 2014), un progrès notable dans les présidences d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) où siègent désormais 10 présidentes – au lieu de 4 précédemment, soit un taux de 16,9 %, supérieur à la moyenne nationale de 11 %, et enfin un taux remarquable à saluer de 42 % de femmes premières adjointes aux maires (33 % au niveau national), ou de premières vice-présidentes d'EPCI, ces postes constituant souvent des tremplins vers la tête de l'exécutif.

21,1 %

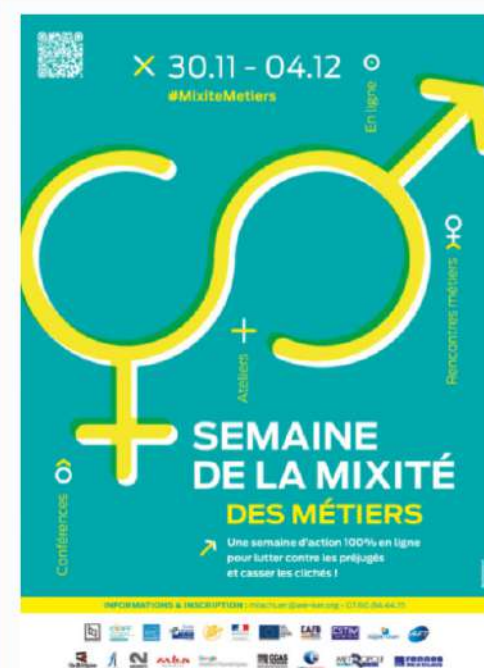
de femmes maires en 2020

## III - Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

### La mixité des métiers

En 2020, seulement 19,5 % des métiers sont mixtes en Bretagne. Le déficit de mixité influe sur les choix d'orientation et restreint le champ des possibles professionnels envisagés pour les femmes et les hommes. Ainsi, malgré la crise sanitaire, les actions se sont poursuivies et ont pu être soutenues financièrement par les services de l'État, avec notamment en Ille-et-Vilaine une nouvelle semaine de la mixité en partie dématérialisée.

Cette 6ème édition a eu pour objectif de lutter contre les stéréotypes, de faire évoluer les représentations sur les métiers et d'échanger sur les bonnes pratiques d'égalité. Des actions importantes ont également été menées et soutenues dans d'autres départements, comme l'action portée par la Cité des métiers des Côtes d'Armor (ateliers mixité, visites d'entreprises, etc.) ou encore la Mission locale du pays de Cornouaille (journées de mobilisation Mix'Tour) dans le Finistère.



# Mixité dans le secteur du numérique : comment combattre les inégalités dans ce domaine ?

Dans le cadre de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, l'académie de Rennes et la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité ont organisé, en collaboration avec la Maison pour la science en Bretagne et IMT Atlantique, un webinaire intitulé « Femmes & Numérique : pratiques égalitaires, dispositifs inclusifs », avec l'intervention d'Isabelle Collet, professeure en sciences de l'éducation à l'Université de Genève où elle dirige l'équipe G-RIRE : Genre - Rapports intersectionnels, Relation éducative. Elle a notamment publié en 2019 l'ouvrage « les oubliées du numérique ». Plus de 130 professionnels et acteurs bretons ont participé à ce webinaire, permettant de comprendre la construction historique du déséquilibre entre femmes et hommes dans le secteur du numérique et de proposer des solutions à cette situation.

## La mise en œuvre de l'index de l'égalité professionnelle en 2020

Après les entreprises de plus de 1 000 salariés et celles de plus de 250 salariés, les entreprises de plus de 50 salariés avaient l'obligation de publier un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au 1er mars 2020.

A cette fin, les objectifs assignés par le plan national d'action pluriannuel fixé par la direction générale du travail étaient :

- examiner l'obligation de transparence sur les écarts de rémunération via l'index ;
- s'assurer de la mise en œuvre de mesures correctives pour réduire les écarts (obligation de résultat) ;
- atteindre un taux de couverture de 100 % des entreprises assujetties par un accord d'entreprise ou un plan d'actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (35 % des entreprises assujetties sont couvertes par un accord ou un plan en cours de validité).

Des réunions d'information des entreprises ont permis d'accompagner la mise en œuvre de cette obligation récente. Un café de l'égalité (réseau des référents régionaux de l'égalité animé par la DRDFE) a été organisé en janvier 2020 par la Direccte.

Parmi l'ensemble des entreprises de plus de 50 salariés, quatre secteurs plus performants en 2020 ont présenté des résultats supérieurs à la moyenne régionale, avec un index moyen de 85 points. Ces entreprises répondantes dépassant le seuil de 75 points présentent une part nettement plus élevée que le niveau breton (54 % des entreprises de ces secteurs : activités immobilières (85 %, soit 11 sur 13) ; activités financières et d'assurance (82 %, soit 27 sur 33) ; fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac (78 %, soit 117 sur 150) ; commerce et réparation automobile (68 %, soit 157 sur 232).

Les cibles des contrôles de l'inspection du travail concernaient toutes les entreprises de plus de 50 salariés : les entreprises qui n'ont pas publié leur index, les entreprises dont l'index est inférieur à 75 points et n'ayant pas de plan d'actions ou d'accord, les entreprises qui n'appliquent pas le rattrapage salarial aux femmes de retour de congé maternité (153 entreprises bretonnes parmi les répondantes). L'action portait également sur l'obligation de négociation administrée en matière d'égalité professionnelle. Le taux de couverture des entreprises de 50 à 249 salariés est de 30%, taux sur lequel les efforts du système d'inspection vont encore porter en 2021.

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur les conditions d'exercice des missions de l'inspection du travail, 340 interventions ont été réalisées et 2 mises en demeure ont été notifiées (non publication d'index).

**1 351** entreprises ont déclaré un index en 2020 et un score total en moyenne de **85 %**

**512** accords et plans d'égalité déposés et en cours de validité, soit un taux de couverture moyen régional de

**23 %** des entreprises bretonnes concernées :

**69 %** des plus de 1 000 salariés

**56 %** des plus de 250 salariés

**30 %** des plus de 50 salariés

**CAFÉ ÉGALITÉ**  
RENCONTRE DES RÉFÉRENT.E.S ÉGALITÉ  
DE L'ÉTAT EN RÉGION

**Thème :  
ÉGALITÉ  
PROFESSIONNELLE**

23 janvier  
2020  
10h-12h

Groupama  
Loire  
Bretagne  
Salle du conseil

Rennes  
23 boulevard  
Solférino

Inscription :  
<https://framaforms.org/cafe-egalithe-23-janvier-2020-inscription-1567783135>

Direction  
Régionale  
des  
Fonctions  
Publiques  
Bretonnes  
et  
Normandes  
de  
l'Égalité  
Entre  
Femmes  
et  
Hommes  
en  
Bretagne

Direction  
Régionale  
de  
l'Égalité  
Entre  
Femmes  
et  
Hommes  
en  
Bretagne

## Egalité professionnelle au sein des services de l'Etat : la dynamique s'est poursuivie en 2020

L'engagement des services de l'Etat en matière d'égalité s'est poursuivi en 2020, ainsi que l'animation du réseau des référentes et référents égalité femmes-hommes des services de l'Etat en région. Le nouvel espace d'échanges intitulé « café-égalité », moment d'échanges régulier dédié aux référents, a permis l'organisation avant confinement d'un café de l'égalité dédié à l'index de l'égalité professionnelle créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018. L'occasion pour les référents d'avoir une présentation de ce dispositif et de sa déclinaison en Bretagne et d'échanger ensuite collectivement sur les enjeux de réduction des inégalités salariales dans la fonction publique.

En 2020, plusieurs services de l'Etat en Bretagne ont également pu bénéficier d'un soutien financier du fonds en faveur l'égalité professionnelle (FEP) afin de mener à bien leurs actions en faveur d'une plus grande égalité au sein de l'administration. Ainsi le Rectorat, la direction interdépartementale des routes Ouest (DIR Ouest), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor et la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO) ont engagé des actions significatives, notamment de sensibilisation et de formation de leurs agents à l'égalité professionnelle et à la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

C'est ainsi que la DIR Ouest s'est dotée d'un premier plan « Égalité Professionnelle », sur 3 ans. Ce plan regroupe 30 actions concrètes. Il est construit autour de 6 axes :

- renforcer la gouvernance transverse de la politique d'égalité et le dialogue social, et définir une stratégie de communication sur le sujet de l'égalité professionnelle
- créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités
- supprimer les situations inégalitaires de rémunération et de déroulement de carrière ;
- mieux articuler les temps de vie professionnelle et privée et soutenir l'égalité professionnelle par l'action sociale ;
- renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement et les agissements sexistes ;
- expérimenter et innover en matière d'égalité femmes – hommes.



### La gestion de crise Covid-19

Le 27 février 2020, date du premier cas testé positif à la Covid-19 en Bretagne, marque le début de la mobilisation sans précédent de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne dans la gestion de la crise sanitaire. Tout au long de l'année 2020, l'engagement de l'ARS aux côtés des préfetures de département, de l'ensemble des opérateurs de santé, des caisses de l'assurance maladie, de la cellule régionale de Santé Publique France, a démontré la capacité collective à faire face à l'épidémie.

L'année 2020 aura particulièrement mis en lumière le rôle de l'ARS dans son pouvoir à organiser et à adapter rapidement et efficacement le système de santé et dans sa capacité à organiser des approvisionnements massifs de produits de santé et autres dispositifs.

La rétrospective sur l'année 2020 permet de retracer les principaux faits marquants et chiffres clés :

- février : déclenchement de la Cellule Régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS) ;
- mars : mise en place du Plan Blanc dans les hôpitaux et du Plan Bleu pour les EHPAD et les autres établissements médico-sociaux et premiers envois de masques des stocks Etat vers les établissements sanitaires et médico-sociaux : 64 millions de masques distribués dans plus de 1 500 structures ;
- mai : mise en place de la stratégie nationale « Tester – Tracer – Isoler » : déploiement des dépistages massifs et création de la cellule de suivi de l'isolement en Bretagne ;
- août et septembre : lancement de campagnes de communication « Gestes barrières en période estivale » à destination des jeunes (1,7 M de personnes touchées parmi les 16-30 ans sur les réseaux sociaux) et « Gestes barrières en période de rentrée universitaire » à destination des étudiants (près d'1,2 M de personnes touchées parmi les 16-25 ans sur les réseaux sociaux) ;
- octobre : organisation de la semaine pour l'emploi des personnels paramédicaux en Bretagne, en partenariat avec Pôle emploi, afin de répondre aux besoins urgents de recrutement ;
- fin décembre : préparation de la campagne de vaccination COVID-19 pour les résidents des EHPAD, USLD et des professionnels de santé de plus de 50 ans ou à risques de formes graves de la Covid-19.



Octobre 2020 : semaine de l'emploi des personnels paramédicaux en Bretagne, en partenariat avec Pôle emploi, afin de répondre aux besoins urgents de recrutement



I

Santé

II

Protection des  
consommateurs  
et des  
populations



1ère évacuation sanitaire, la Bretagne accueille des patients du Haut-Rhin, hospitalisés en réanimation

**1 073 231** tests réalisés en 2020,

jusqu'à **100 000** tests COVID-19 RT-PCR/antigéniques/semaine au pic de la crise

**106**

patients transférés en 2020 pour hospitalisation en Bretagne

## En 2020, l'ARS Bretagne a accompagné la labellisation de 8 projets bretons au titre du concours régional "Droit des usagers de la Santé"



Chaque année le label « Droits des usagers de la Santé » repère et valorise des expériences exemplaires, innovantes et duplicables, dans le domaine de la promotion des droits des usagers. En 2020, la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé (CSDU) de la conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) de Bretagne a attribué huit labels régionaux avec l'appui de l'ARS Bretagne.

La remise des labels a eu lieu lors d'une rencontre régionale ouverte à l'ensemble des représentants des usagers du territoire à Pontivy le 29 septembre 2020. Un prix de 1 000 € a été remis à chacun des lauréats par l'ARS Bretagne.

Certains de ces projets sont ensuite accompagnés et amplifiés par l'ARS pour être dupliqués ailleurs sur le territoire régional. C'est dans cette optique qu'un appel à manifestation d'intérêt sera lancé début 2021 pour accompagner la création de nouvelles maisons des usagers dans les établissements de santé bretons en s'appuyant sur le projet labellisé de Fougères.

## Révision du zonage médecin

Le renforcement de l'offre de soins dans les territoires en tension constitue une des priorités affichées par le ministère des solidarités et de la santé dans son plan « Ma santé 2022 », pour renforcer l'accès territorial aux soins, tout comme dans le projet régional de santé Bretagne (2018-2022).

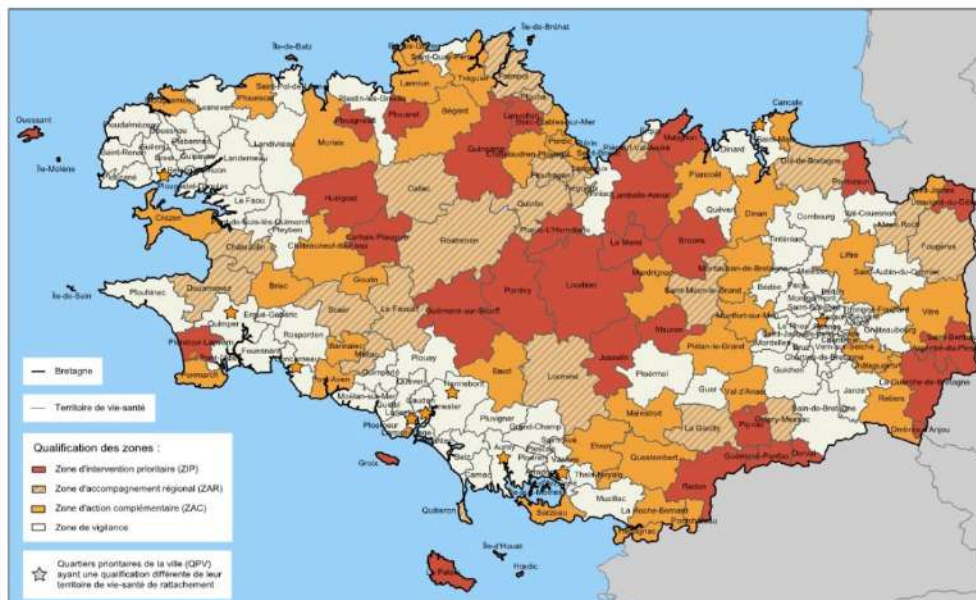
La révision du zonage médecin, permettant d'identifier les territoires où les aides à l'installation pour cette profession doivent être mobilisées, en constitue un élément clé. Le zonage permet de flécher de façon graduée et significative l'attribution des mesures favorisant l'installation des professionnels de santé, en fonction du niveau de fragilité des territoires.

Suite à l'engagement pris en 2018 par l'ARS Bretagne de procéder à une révision du zonage médecins tous les 2 ans, afin d'être au plus près de la réalité des territoires, le directeur général de l'ARS Bretagne a relancé les travaux de révision du zonage dès l'été 2020. Ce zonage révisé entrera en vigueur au 1er janvier 2021.

Cette réactualisation s'inscrit dans le cadre d'une méthodologie nationale qui vise plusieurs objectifs :

- établir une définition harmonisée et prospective de la fragilité ;
- concentrer les aides au maintien et à l'installation des médecins sur les territoires les plus en difficulté en termes de démographie médicale, pour réduire les inégalités d'accès aux soins ;
- investir dans plus de territoires afin d'augmenter la part de la population couverte par les dispositifs d'aide à l'installation ;
- concilier l'expression de priorités nationales et régionales.

Ainsi, l'ARS Bretagne a décidé dans ce nouveau zonage de cibler toutes les îles bretonnes en zones d'intervention prioritaire - ZIP (éligibles aux aides conventionnelles) et tous les quartiers prioritaires de la ville (QPV) à minima en zones d'action complémentaire - ZAC.



### Contexte sanitaire COVID

En 2020, l'administration des douanes a été totalement engagée pour faciliter les importations de matériel médical à destination des personnels de santé et des entreprises qui souhaitent en doter leur personnel (exemple, les supermarchés). Parallèlement, elle a été extrêmement vigilante sur la conformité des produits, car la mise en circulation d'équipements de protection défectueux pouvait mettre en jeu la sécurité de la population.

La mise en œuvre d'un Plan de Continuité de l'Activité a permis de centrer l'activité des services des douanes sur les missions jugées prioritaires par le gouvernement : rétablissement partiel des contrôles aux frontières, facilitations pour la fabrication de solutions hydro-alcooliques et pour les importations de matériel médical, mise en place de franchises de droits et taxes pour ce même matériel médical, etc., tout en participant aux mesures de soutien aux entreprises.

En Bretagne, des contrôles ont permis de constater une absence de conformité aux normes de sécurité et de qualité sur des importations de masques dans le fret traditionnel (hors fret express).

Ont ainsi été relevées une importation de 20 000 masques jetables non médicaux dépourvus de marquage CE, dont le certificat de conformité était inapplicable, et une importation de masques dont le régime dérogatoire pour la norme GB/T32610 était non applicable.



### Protection du consommateur à titre général

En ce qui concerne la lutte contre les contrefaçons et les produits pouvant mettre en danger les consommateurs, des contrôles ont été menés par les brigades de surveillance des douanes, y compris pendant la période de confinement.

Dans le cadre de leurs missions de protection, les services douaniers ont procédé à la saisie de près de 10 000 produits reconnus comme contrefaçons en 2020.

Par ailleurs, 52 infractions sur les normes en matière technique, sanitaire ou de santé publique, ont été relevées lors des contrôles à l'importation ou dans les bagages des voyageurs. Elles concernent 29 opérateurs implantés en Bretagne.

De plus, les services des douanes ont participé à l'opération interministérielle vacances (OIV) du 1er juillet au 15 octobre 2020. L'accent était porté plus précisément sur les produits contrefaits pouvant mettre en danger les consommateurs (jouets, lunettes de soleil et médicaments) ainsi que sur les produits ne répondant pas aux normes sanitaires prescrites (119 infractions relevées).

Enfin des saisies ont également été réalisées dans le cadre de la lutte contre le trafic d'espèces protégées.



## Stupéfiants, médicaments et produits psychotropes

La mise en place des mesures de confinement et de restriction de circulation édictées en 2020 ont fortement impacté l'économie dite «parallèle», et notamment le trafic de stupéfiants.

Profitant de l'émergence du commerce en ligne, et confrontés aux contrôles renforcés ainsi qu'aux difficultés d'approvisionnement, les trafiquants se sont adaptés à l'évolution de l'économie en utilisant les mêmes vecteurs pour acheminer la drogue, en privilégiant les envois par fret-express ou par voie postale.

A ce titre, le service des douanes a multiplié ses interventions en 2020 sur les plateformes de fret et postale, visant à intercepter les envois multiples en petites quantités à destination directe des consommateurs.

Il convient de noter des saisies importantes de stupéfiants à la sortie du confinement, avec en particulier la saisie de près de 10 kilos d'ecstasy par la brigade de Rennes sur le secteur routier, ainsi que les saisies de produits importés illégalement (tabac, etc.).



## Accompagnement des filières économiques essentielles pendant la crise sanitaire

Pendant le confinement, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne s'est fortement mobilisée pour permettre aux filières essentielles de continuer de fonctionner pendant la crise sanitaire. En collectant des informations relatives aux installations classées, et notamment «sites Seveso», en identifiant des situations critiques susceptibles de se présenter (perturbations sur la présence du personnel, le gardiennage, les approvisionnements, etc.) et en anticipant sur les problématiques à venir, l'État s'est assuré du maintien des conditions de sécurité indispensables au bon fonctionnement de ces établissements.

Dans le domaine des déchets, la DREAL Bretagne a également établi des contacts très réguliers avec les établissements stratégiques : incinérateurs, centre de tri d'emballages. Ces échanges ont permis de limiter les perturbations liées aux ramassages des déchets des ménages et au traitement des déchets d'activités économiques indispensables à la continuité de service public.

Tout a également été mis en œuvre pour répondre aux inquiétudes des transporteurs et pour les accompagner dans la gestion de cette crise : permanences téléphoniques, mise à jour quotidienne du site Internet DREAL pour les informer de l'évolution de la situation et faciliter leur circulation. Les agents du registre se sont mobilisés pour préserver la continuité du service en continuant de délivrer des titres de transport.

La DREAL Bretagne a ainsi œuvré à faciliter les conditions de transport des déchets, hospitaliers ou nécessaires à la fourniture de matière premières, et à soutenir la fabrication et le transport de masques, de gel hydroalcoolique ou encore de pièces de respirateurs.

# 2 250

contacts pris avec les exploitants pendant le premier confinement

Installations classées pour l'environnement :

# 578

inspections

## Accompagnement des territoires pendant la tempête Alex

La tempête Alex, le 1er octobre 2020, a donné lieu à une vigilance rouge pour vents violents dans le département du Morbihan et une mise en alerte, par la DREAL Bretagne, des services potentiellement impactés. Météo France a relevé des rafales allant jusqu'à 186 km/h à Belle-Île-en-Mer, au pic de l'épisode.

90 000 foyers ont été privés d'électricité en Bretagne, dont 65 000 dans le Morbihan. Fortement mobilisé, le service de prévisions des crues de la DREAL Bretagne a expertisé 1 150 prévisions de crues en 72 heures.

# 90 000

foyers bretons privés d'électricité

et

# 1 150

prévisions de crues expertisées en 72h

La dépression sur la Bretagne. Image du satellite SUOMI le 2 octobre 2020 à 01 h 25 UTC.

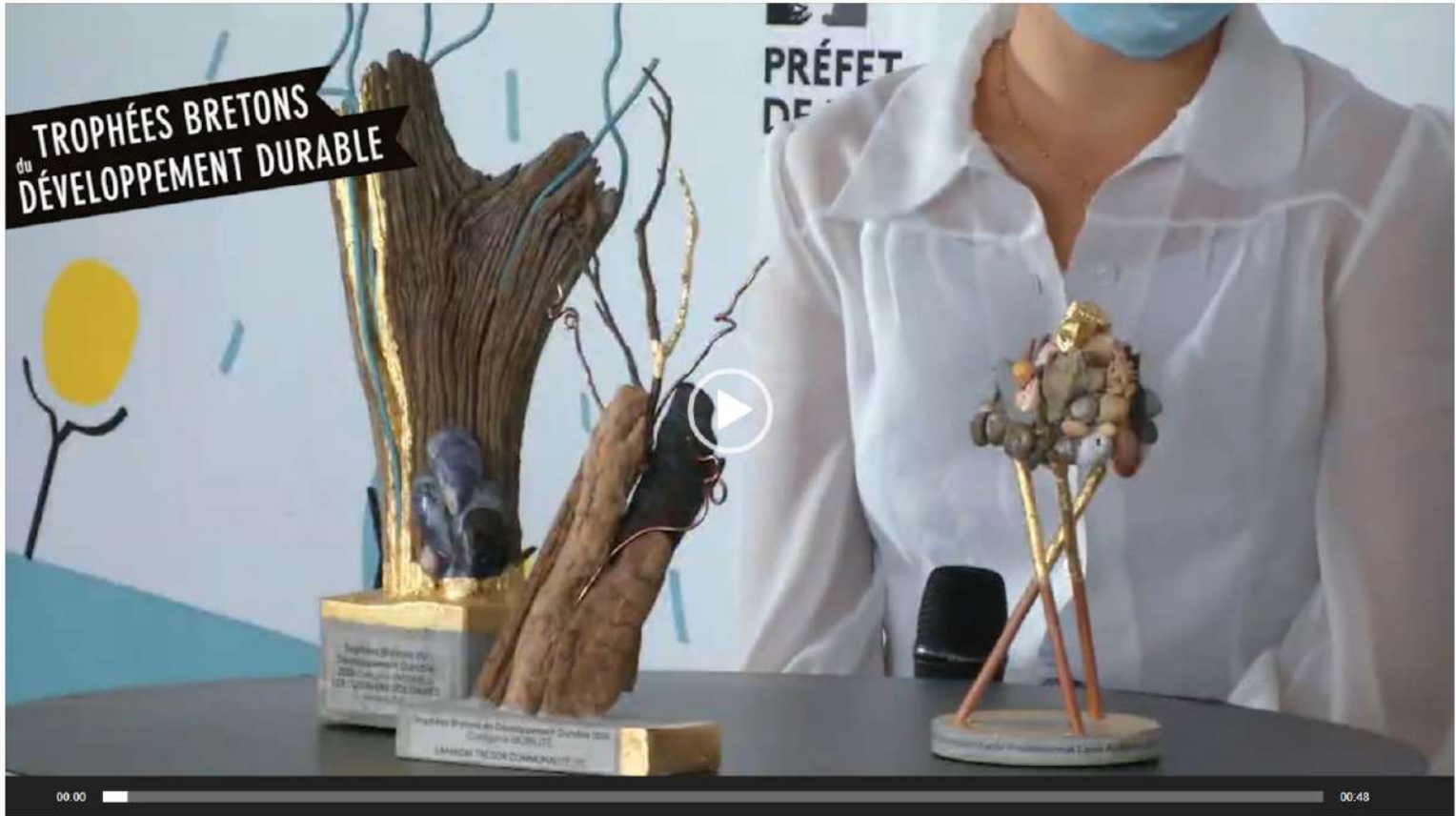


## Rencontres régionales santé environnement

Les rencontres régionales Santé Environnement, portées par la DREAL Bretagne, l'Agence régionale de santé et la Région Bretagne, partenaires du Plan régional santé environnement (PRSE), se sont tenues le 22 septembre 2020, en distanciel. 3 réunions plénières et 9 ateliers ont été ponctués par l'annonce des 8 lauréats de la 14<sup>e</sup> édition des Trophées bretons du développement durable avec, pour la première année, un trophée « santé environnement ».

Au total 140 participants ont participé à ces rencontres dans ce format particulier dû au contexte de crise sanitaire.

**3** plénières et **9** ateliers



## Chapitre 9 : Recherche et Innovation



I Une formation et une recherche qui évoluent pour mieux transformer la société

II L'innovation et la technologie au service des transitions de la société

III Favoriser la recherche en entreprise et les startups technologiques

IV Adapter l'action au contexte de la crise sanitaire

L'économie de la Bretagne est irriguée par un enseignement supérieur performant. Une soixantaine de sites sur le territoire assurent une offre de formation de proximité et la plupart des filières affichent une réussite supérieure à la moyenne nationale. Ce système de formation va de pair avec une recherche d'excellence, qui mobilise l'équivalent d'environ 17 000 personnes, dont 11 300 chercheurs : 6 800 en entreprises et 4 500 dans les laboratoires publics.

Au 1er janvier 2021, le service en charge de la recherche et de l'innovation au sein du SGAR, l'ex-délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) intégrera le rectorat en tant que délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI). La DRARI restera en charge, sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, de ses missions en faveur de l'innovation des entreprises en Bretagne.

### I - Développer l'équipement scientifique au service de l'excellence de la recherche régionale

#### Le contrat de plan Etat-Région (CPER)

L'année 2020 a été une année charnière dans le cadre des investissements pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) au travers des opérations du contrat de plan Etat-Région (CPER). L'Etat a conclu le CPER 2015-2020 avec une réalisation à 100 % de ses engagements financiers conjoints avec la Région Bretagne pour l'achat d'équipements scientifiques. Ce CPER structuré en méta-projets thématiques a permis de fédérer les communautés scientifiques au sein d'ambitions communes. Cette démarche a été le socle pour la construction du prochain CPER 2021-2027.

L'Etat a conduit une expertise approfondie des nouveaux projets en synergie avec les représentants des collectivités territoriales. La délimitation de ces projets répond à un souci de cohérence scientifique, où les interactions entre équipes de recherche, souvent pluridisciplinaires, seront importantes. Chacun de ces projets réunit un ensemble de partenaires (universités, écoles, organismes) et, dans la grande majorité des cas, bénéficie du soutien financier d'au moins un grand organisme de recherche.

Ils s'inscrivent également dans la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche. Les projets reflètent en outre les domaines stratégiques d'innovation tels qu'identifiés par la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation (dite S3 – Smart Specialisation Strategy) de la Région Bretagne :

1) sciences et technologies de la Mer, 2) numérique sécurisé et responsable, 3) industrie et production intelligente, 4) agriculture, agroalimentaire et « bien manger » pour tous, 5) santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie, ainsi que dans les grandes transitions qui la sous-tendent : numérique, écologique et sociale. En complément au volet recherche, le prochain CPER comportera aussi des actions au travers du soutien aux acteurs qui accompagnent les PME dans l'innovation technologique, aux initiatives d'entrepreneuriat étudiant et à l'ouverture des plates-formes de recherche aux entreprises.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'Etat a engagé **24 M€** pour l'équipement scientifique et

**42 M€** pour l'immobilier universitaire.

## L'inscription dans les dispositifs nationaux et européens

En cohérence avec les politiques de recherche européenne, la France a impulsé une démarche massive de financement d'équipements scientifiques de pointe au service de l'ensemble des disciplines scientifiques. Organisés au travers de plates-formes de recherche rassemblées au sein d'infrastructures nationales et européennes, ces équipements constituent des centres d'excellence. Ils sont également un important facteur de structuration car ils favorisent les synergies entre les équipes et entre les disciplines mais également entre recherches publique et privée. En 2020, plusieurs équipes de recherche en Bretagne ont été lauréates de l'appel à projets (AAP) Equipex + du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3. Cet AAP avait pour objectif de financer des équipements lourds et structurants avec un focus spécifique dans le domaine du numérique afin d'accompagner la politique de « Science ouverte » annoncée par le Président de la République lors de son discours sur l'Intelligence Artificielle en 2018 et inscrite dans la loi Numérique de 2016.

Dans ce contexte, les acteurs académiques en Bretagne se sont mobilisés dans 13 projets pour un investissement total de 121 M€.

Parallèlement, à cette démarche, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a labellisé le data-center Eskemm Data au rang de data-center régional. Eskemm Data permettra d'offrir à partir de 2022 une infrastructure au meilleur niveau pour l'hébergement des équipements informatiques des acteurs de la recherche et, à terme, facilitera le partage des données scientifiques et des solutions de calcul remarquables en synergie avec les centres de calculs nationaux et européens. Ce projet de data-center mutualisé a en outre vocation à être fortement soutenu par le prochain le CPER 2021-2027. L'Etat soutient ainsi la recherche régionale à renforcer sa place dans la compétition nationale et européenne.

### Equipex + :

Les projets représentent une contribution de l'Etat de

**13 M€**

d'équipement directement sur le territoire breton avec une répartition territoriale équilibrée entre le site rennais UniR

**(6 M€)**

et le site Brest-Vannes-Lorient

**(7 M€)**

**TERRA FORMA**  
PIA3 EQUIPEX+

Concevoir et tester l'observatoire intelligent des territoires à l'ère de l'Anthropocène

PI : Laurent Longuevergne (CNRS/URI, OZCAR)  
co-PI : Arnaud Elger (UPS, RZA)

Zones Ateliers eLTER OZCAR

Partners  
CNRS (INSU, INEE, INSIS, IN2P3, INP, INS2I, INSHS, INSB)  
IGP, IRD, INRAE, Mines Paristech, INERIS

Universités (Toulouse, Grenoble, Rennes, Clermont-Auvergne, Paris-Diderot, Montpellier, Reims, Toulon, Franche-Comté, Orléans, Strasbourg, Aix-Marseille)  
Extralab company

Projet Terra Forma, porté par l'université de Rennes 1, est lauréat de l'AAP Equipex+ du PIA 3

## II - L'innovation et la technologie au service des transitions de la société

### Un dispositif de valorisation et de transfert conforté autour de la SATT Ouest Valorisation

La valorisation de la recherche régionale poursuit sa structuration et sa montée en puissance. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche régionaux disposent, en commun avec ceux de la Région des Pays de la Loire, d'une structure dédiée à cette activité, la société d'accélération de transfert technologique (SATT) Ouest Valorisation, créée en 2012 grâce au programme des Investissements d'avenir (PIA). Celle-ci a fourni en 2020 des preuves de performance qui ont conduit en mars à lever la période probatoire décidée par le Premier ministre et donc à conforter l'activité et le financement de la SATT. L'année 2020, malgré la crise sanitaire, s'est avérée la meilleure année depuis sa création en termes de résultat de transfert de technologie et de développement de startups technologiques issues de la recherche. Parallèlement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) des sites de Rennes et de Brest-Vannes-Lorient ont installé, avec l'appui de Ouest Valorisation et des technopoles, leurs campus d'innovation de site, qui visent à définir une stratégie et des actions communes au service de la valorisation et de l'entrepreneuriat issus des établissements.



Lancement du campus d'innovation de Rennes,  
Le 21 janvier 2020

### L'encouragement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur et la recherche

Durant l'année 2019-2020 :

**130** étudiants entrepreneurs en Bretagne,

**19** entreprises créées

En 2020, les établissements publics d'enseignement supérieur bretons, en association avec la fédération des 7 technopoles, ont signé une nouvelle convention constitutive de Pépite Bretagne, le pôle commun chargé de sensibiliser les étudiants de la région à l'entrepreneuriat et d'accompagner ceux d'entre eux qui souhaitent s'investir dans un projet d'entreprises à travers, notamment, le diplôme national d'étudiant-entrepreneur.

En phase avec le plan national « Esprit d'Entreprendre », Pépite Bretagne a, fin 2020, été lauréat dans la catégorie « excellence » de l'appel à projets national des pôles d'entrepreneuriat, ce qui fournira au pôle des moyens financiers importants pour conduire ses actions jusqu'à fin 2022. Les axes stratégiques du projet consistent notamment à mieux sensibiliser les étudiants et à renforcer l'accompagnement des jeunes entrepreneurs dans toute leur diversité.

## Une ambition territoriale renouvelée dans le numérique avec l'IRT b<com

L'Etat avait créé, dans le cadre des Investissements d'avenir, les instituts de recherche technologique (IRT) et les instituts de transition écologique (ITE) afin de réunir en des enceintes communes les chercheurs de l'industrie et des laboratoires académiques autour de travaux scientifiques et technologiques permettant à la France de prendre une longueur d'avance dans des secteurs d'avenir.

En 2020, les IRT ont obtenu, au regard de leur bilan, un renouvellement du soutien financier de l'Etat. Dans ce cadre, l'IRT B-com, dont le siège est à Cesson-Sévigné et qui se positionne sur les technologies numériques, bénéficie d'un engagement à hauteur de 32 M€ pour la période 2021-2025. L'IRT complétera cet apport de l'Etat par des ressources propres (investissements privés, revenus de propriété intellectuelle, etc.) et des financements issus d'appels à projets régionaux, nationaux et européens.

En supplément, l'IRT B-com a présenté à l'Etat en septembre 2020 le projet de développer, à Lannion et à partir des compétences issues du plan de sauvegarde de l'emploi annoncé par Nokia, une technologie de 5G souveraine pour les réseaux industriels. L'Etat a annoncé en décembre une décision de soutenir les projets de R&D de l'IRT s'inscrivant dans cet objectif, à hauteur de 30 M€.

**92** emplois créés ou préservés par le projet "xG Souveraine" à Lannion



Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement, annoncent la nouvelle tranche de financement des IRT à l'occasion d'une visite de l'IRT B-com à Rennes le 5 juin 2020.

### III - Favoriser la recherche en entreprise et les startups technologiques

**63** projets de création d'entreprises innovantes accompagnés par l'incubateur Emergys en 2020



SeaBeLife, startup basée à Roscoff et lauréat du concours i-Lab 2020, développe des candidats médicaments pour inhiber la mort cellulaire programmée et aider à préserver des organes touchés par des maladies graves. Elle a bénéficié entre autres du soutien de l'incubateur Emergys et d'une thèse CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

## L'accompagnement des projets d'entreprises innovantes via l'incubateur régional Emergys

La Bretagne possède une dynamique de création d'entreprises innovantes que les outils de l'Etat et de la Région visent à encourager. L'incubateur régional « Emergys », opéré par l'association des 7 technopoles de Bretagne, est chargé d'accompagner les projets à fort potentiel, dans une optique de création de futurs champions et d'encourager les transitions vertueuses des filières économiques. En 2020, l'incubateur a sélectionné 63 nouveaux projets d'entreprise, qui auront ainsi pendant 2 ans un appui dans leur montage juridique et financier ainsi que dans leur stratégie et leur recrutement. 17 de ces projets, issus de la recherche publique ou en lien avec cette dernière, ont bénéficié d'un financement du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Ce sont ainsi plus d'une centaine de projets qui sont accompagnés en continu, dont certains ont été distingués dans le cadre de concours nationaux tels que i-Lab ; en 2020, trois startups bretonnes étaient lauréates : Moovency (prévention des troubles musculo-squelettiques - TMS), Anozr Way (cybersécurité) et SeaBeLife (biotech). Afin de renforcer la création de startups à fort contenu technologique, les 7 technopoles et la SATT Ouest Valorisation ont constitué un projet commun, lauréat en 2020 de l'appel à projets national « startups-accelérateurs-incubateurs ».

## La participation à l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente pour l'innovation (S3) régionale

La stratégie régionale de recherche et d'innovation (dite S3 – Smart Specialisation Strategy) de la Région Bretagne pour 2021-2027 identifie les atouts et les ambitions de la région pour contribuer aux transitions environnementale, numérique et sociale. L'élaboration de cette stratégie répond à une demande de l'Union européenne aux autorités de gestion en charge du fonds européen de développement régional (FEDER) mais, au-delà, se donne pour objectif de mobiliser les acteurs de l'innovation en région autour d'objectifs partagés. La S3 a été votée par le conseil régional en décembre 2020. L'Etat a participé à son élaboration et s'impliquera dans le suivi de sa mise en œuvre afin que la région tire pleinement parti de son alignement avec les priorités identifiées au niveau national (à l'image des « stratégies d'accélération » du 4e programme des investissements d'avenir). La S3 s'incarne dans un ensemble de collectifs d'acteurs de la recherche et de l'innovation constitués en fonction des thématiques stratégiques pour la Bretagne, ainsi que dans les projets que ces collectifs contribueront à faire émerger.



## Le soutien aux entreprises via le crédit impôt recherche et le dispositif jeune entreprise innovante

Le crédit d'impôt recherche (CIR) représente 160 M€ au bénéfice de 1 100 entreprises dont le siège est en Bretagne et qui investissent dans la « recherche et développement » (R&D). 80 de ces entreprises bénéficient d'un CIR supérieur à 1 M€. Dans le cadre des contrôles conduits par l'administration fiscale, la DRRT a contribué à la vérification des déclarations au CIR afin de veiller à ce que celles-ci correspondent à des travaux de R&D et a mandaté à cette fin des expertises scientifiques.

Elle a également examiné les demandes de rescrits fiscaux des entreprises déposés dans le cadre du CIR ou du dispositif « jeunes entreprises innovantes » (JEI). La spécificité de ces procédures de rescrit nécessite de manière courante des échanges avec les entreprises concernées, en particulier avec les jeunes structures, afin que celles-ci puissent s'en approprier les attentes. En 2020, 65 dossiers de contrôle ou d'accord préalable ont été examinés.

**50** rencontres individuelles effectuées

par la DRRT avec des entreprises dans le cadre des procédures CIR et JEI.

## IV - Adapter l'action au contexte de la crise sanitaire

### Une Fête de la science qui se déploie aussi en numérique

L'édition 2020 de la Fête de la science, sur le thème de « l'homme dans la nature », s'est déroulée du 4 au 12 octobre 2020. En Bretagne, cette manifestation est coordonnée par l'Espace des sciences de Rennes pour le compte de l'ensemble des acteurs du pôle Bretagne culture scientifique. L'Etat contribue financièrement au montage de cette opération qui repose très majoritairement sur les moyens des structures de diffusion de la culture scientifique et technologique en place. Le respect des règles sanitaires a contraint la capacité de recevoir le public en présentiel au sein des villages des sciences organisés pour l'occasion. Ce sont néanmoins près de 32 000 personnes (près de 60 % de moins qu'en 2019) qui ont participé aux 233 événements programmés. 1 100 intervenants et 73 laboratoires ont été mobilisés. Au-delà des différentes manifestations, les structures ont pu continuer à diffuser largement les contenus via les réseaux sociaux et les plates-formes numériques.

**68** communes

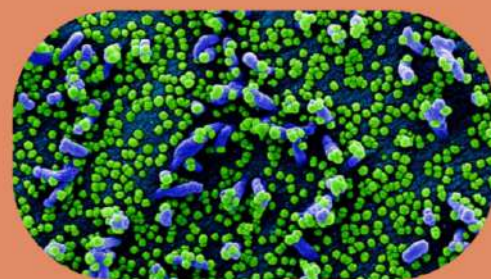
mobilisées en Bretagne pour la Fête de la science 2020



## La mobilisation des acteurs de la recherche et de l'innovation en région dans la lutte contre l'épidémie

En réponse à l'urgence dans la lutte contre l'épidémie, plusieurs acteurs en Bretagne ont été mobilisés. L'unité mixte de recherche (UMR) MICMAC et l'Etablissement français du sang (EFS) sont impliqués dans le projet « HARMONICOV » tandis que l'UMR LTSI (Marc Cuggia) l'est dans le projet « PATRAC », tous les deux retenus à l'appel à projets Flash Covid 19 de l'Agence nationale de la recherche (ANR). La société NG Biotech, en collaboration avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), a développé un kit immunologique de dépistage rapide de l'infection au coronavirus. Biosency, jeune entreprise incubée au sein de Emergys, a reçu l'autorisation d'exploiter un dispositif médical (bracelets connectés) adapté au traitement à distance de personnes en détresse respiratoire pour faciliter leur retour à domicile. Les hôpitaux (dont l'AP-HP) se sont montrés très intéressés par cet outil. Il a donc été décidé d'activer la production de 600 bracelets pour lesquels Biosency a eu besoin de composants plastiques et moyens d'assemblage. C'est Asica, à Saint-Malo, en lien avec Actuaplast, à la Forêt-Fouesnant, qui a fourni l'entreprise.

Enfin, le centre de diffusion technologique Biotech Santé Bretagne, en coordination avec la Région Bretagne, l'Agence régionale de santé (ARS) et la préfecture de région, a déployé une plate-forme numérique afin de coordonner les demandes et les solutions pour soutenir les professionnels de santé. Par exemple, avec l'appui des LabFabs rennais, brestois et le Rehab Lab de Kerpape (près de Lorient), SLS France a partagé ses contacts et ses compétences, coordonné et industrialisé les équipements médicaux nécessaires aux professionnels de santé. Grâce à l'impression 3D, la création de pièces de dérivation sur un système de respirateurs a permis au CHU de Brest d'installer quatre patients au lieu d'un sur un même appareil. En matière de visières, la capacité de production en Bretagne a été décuplée. Enfin, des entreprises, telles que Design For You à Guingamp ou la distillerie Breizh Cool, ont répondu favorablement pour produire du gel hydroalcoolique.



Le projet breton HARMONICOV (porté par l'unité de recherche MICMAC), financé par l'ANR, approfondit la compréhension de la réaction immunitaire face au COVID-19, permettant de mieux anticiper l'évolution de ses formes graves chez les patients.

Virus SARS-CoV-2 (en vert) émergeant de cellules (fond bleu).

## Une adaptation des dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation au contexte de la crise sanitaire

Le premier confinement consécutif au Covid-19 s'est accompagné de la fermeture des laboratoires et de l'impossibilité de conduire des expérimentations sur le terrain.

Dans ce contexte, les personnels contractuels, les doctorants, post-doctorants, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et les personnes sous contrat à durée déterminée (CDD) ont été spécifiquement impactés, car leurs activités sont contractuellement limitées dans le temps. Pour les travaux mobilisant des expérimentations longues, comme les campagnes de terrain, les expérimentations annuelles ou les expérimentations animales, le retard était donc largement supérieur à la période de confinement et de fermeture des laboratoires. Pour répondre à cette situation, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a donc décidé de réserver une aide exceptionnelle pour compenser financièrement le prolongement des contrats de travail.

Ce dispositif a été activé auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui a donc décidé de prolonger de 6 mois tous les projets auprès des organismes et des établissements afin de dégager un soutien financier pour la prolongation des contrats des doctorants et des post-doctorants et enfin auprès de l'Agence nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) qui assure la gestion administrative des thèses de convention industrielle de formation par la recherche (thèses CIFRE).

Parallèlement le MESRI a adapté ses démarches de soutien aux start-ups au sein des incubateurs. En Bretagne, l'incubateur Emergys, en collaboration avec la Région Bretagne, a ainsi prolongé la durée d'incubation afin d'apporter aux start-ups le temps pour réagir dans un contexte de crise et de leur faire bénéficier d'un accompagnement adapté des technopoles.

Ce sont actuellement plus de

**10 000** demandes de

prolongation qui seront validées par le MESRI sur la période 2020-2023.

Le MESRI a inscrit **30 M€** dans la loi de finances rectificative de 2020 et

**90M €** au-delà.

A ce jour, **1 281** thèses CIFRE ont

pu bénéficier d'une prolongation de leur contrat dans le cadre de l'urgence sanitaire.

# Chapitre 10 : Moderniser et simplifier l'État en région



I

**Simplifier les démarches**

II

**Méthodes de travail et de coopération y compris en situation de crise**

III

**Moderniser la gestion des ressources et des moyens**

IV

**Volet immobilier de l'État**

Pour conduire les politiques publiques, l'État se modernise régulièrement et assure l'efficacité de son organisation et de la gestion de ses ressources. Qu'il s'agisse de revisiter les méthodes de travail ou de coopération à l'échelle régionale ou d'adopter de nouveaux outils destinés à simplifier la gestion des différentes ressources, les services de l'État en région ont démontré en 2020 leur capacité d'innovation et d'adaptation dans un contexte de crise sanitaire prégnante.

## I - Simplifier les démarches

### Dématérialiser la dotation générale de décentralisation (DGD) bibliothèques

L'Etat apporte, à travers le concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD), des aides aux investissements et au fonctionnement non pérennes des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales.

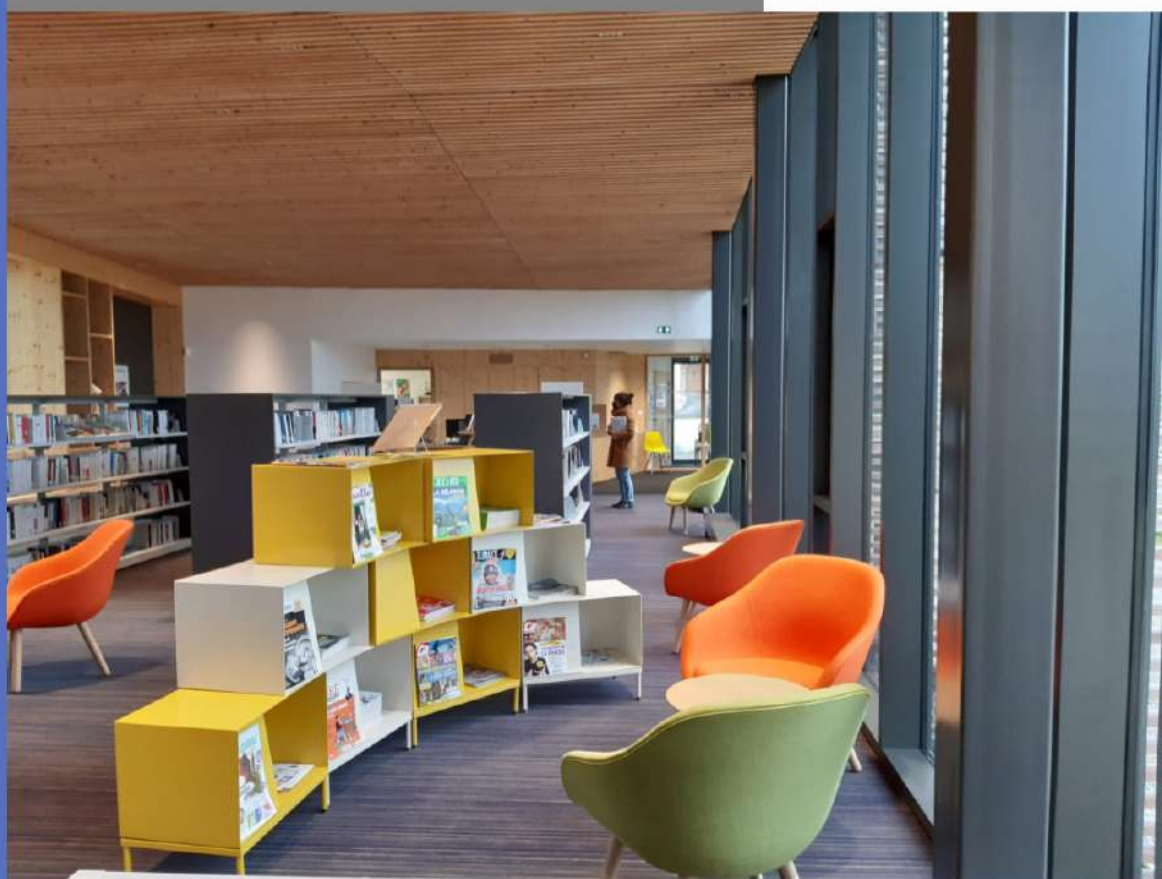
En 2020, l'Etat s'est engagé dans une démarche de dématérialisation de ces demandes de subventions afin de simplifier la transmission des dossiers par les porteurs de projets, dont l'envoi postal de documents lourds et nombreux dans deux services différents de l'Etat (direction régionale des affaires culturelles – DRAC - et secrétariat général pour les affaires régionales - SGAR) pouvaient représenter un certain coût pour les services des collectivités. Dorénavant, ces dernières devront déposer leurs demandes de subvention sur le site Internet "Démarches-Simplifiées", dont les formulaires élaborés conjointement par les services de la préfecture de région (SGAR) et de la DRAC sont opérationnels depuis le 1er janvier 2021. Les dossiers seront donc accessibles sur une plateforme unique partagée par ces deux services de l'Etat en charge de l'instruction et du suivi budgétaire.

**5 934 468 €**

de subventions réparties sur

**114**

projets soutenus.



## Le LABaccès et le Ti Lab : dématisation pour faciliter les démarches pour les usagers et projet Simpliformation

Le LABaccès a pour ambition de créer une réflexion commune entre différents acteurs bretons relative aux effets de la dématérialisation de l'accès aux droits sociaux sur les personnes les plus éloignées des services. Son objectif principal est de trouver des solutions innovantes pour accompagner les usagers vers l'accès à leurs droits en tenant compte des évolutions liées au numérique. Ce cadre de travail repose sur une coopération ouverte avec tous les acteurs souhaitant partager un terrain d'échange commun, bénéficier des résultats de la recherche, et proposer des actions à mener.

Le rapport LABaccès 2019 avait identifié différents leviers pour une dématérialisation plus capacitante pour les citoyens : les postures, démarches et aménagement de l'accueil en contexte d'e-administration, et le portrait des territoires en fonction de leur vulnérabilité dans la relation e-administrative. A cet effet a été élaboré au cours de l'année 2020 un ouvrage à destination du public « Recettes publiques d'un accueil qui dépasse les bornes ».

Le Ti Lab tient le rôle de garant du cadre expérimental dans lequel s'intègre le travail mené. Il pilote le projet et toutes ses composantes.

 Cliquez ici pour visiter le site de Labaccès

Le Ti Lab a par ailleurs été lauréat d'un défi carte blanche sur le passage de 15 formulaires à un seul en ce qui concerne les demandes de formation professionnelle par les demandeurs d'emploi (projet Simpliformation).

Le défi consiste à simplifier ces parcours d'entrée en formation professionnelle par une rationalisation des démarches et un meilleur partage de données entre les administrations et les organismes de formation. A cette fin, de nombreux irritants pour l'utilisateur, pour les organismes de formation et les administrations ont été identifiés : nombreux documents papiers à remplir, multiplicité des pièces justificatives à fournir, informations redondantes à donner, avec parfois un niveau de complexité trop élevé, notamment dans l'ergonomie et le vocabulaire des formulaires, sans compter la multiplicité des interlocuteurs concernés.

## Publication du livre

« Recettes publiques d'un accueil qui  
dépasse les bornes »



Recueil des irritants à travers des immersions menées dans

**20** lieux **5** jours durant en Bretagne par une trentaine d'agents de plusieurs structures (Région, Pôle emploi, Mission locale...).

## Agir au service de la compétitivité des entreprises : la démarche de l'interlocuteur unique

Le Guichet unique national du dédouanement (GUN) figure parmi les mesures du programme de simplification administrative. Il vise à inclure dans cette démarche de traitement automatisé des formalités douanières le traitement de documents d'ordre public (DOP) qui doivent être présentés au moment de l'accomplissement des formalités.

Grâce au GUN, les entreprises n'ont plus à se déplacer pour faire viser l'une des autorisations, licences ou certificats exigés par les administrations au moment du dédouanement de marchandises soumises à des règlements particuliers (produits stratégiques, produits d'origine animale, etc.).

L'interconnexion entre les applications de la douane et des administrations partenaires permet ainsi de dématérialiser complètement le dédouanement par la simplification des formalités. Cette dématérialisation génère un gain de temps pour les entreprises et une optimisation de leur trésorerie tout en sécurisant leurs procédures. Depuis la fin novembre 2020, le GUN intègre les Documents sanitaires communs d'entrée (« DSCE » ou Common Health Entry Document « CHED ») délivrés pour les produits d'origine animale, les animaux vivants et les aliments d'origine non animale). Ce dispositif est particulièrement utilisé pour les échanges de la Bretagne avec la Grande Bretagne, qui, sortie de l'Union européenne, est devenue depuis le 1er janvier 2021 un pays tiers.

## Dématérialisation du registre des transports

La licence de transport est le titre administratif qui permet aux entreprises de transport pour compte d'autrui de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, élargi à la Suisse, d'effectuer des transports internationaux sur l'ensemble de ce territoire européen.

Elle peut être communautaire pour le transport lourd (LC) ou intérieur pour le transport léger (LTI).

En 2020, une grande partie des activités du registre des transports a été dématérialisée. Les transporteurs peuvent désormais s'inscrire, demander le renouvellement de leurs titres ou des copies supplémentaires en ligne. Cet outil a démontré toute son utilité pendant le premier confinement qui a été l'occasion d'augmenter sensiblement son utilisation par les entreprises.

**3 113** entreprises inscrites

au registre des transports  
(voyageurs et marchandises)

## Réussir la mise en œuvre du télétravail

Avec la mise en œuvre imprévue et généralisée du télétravail lors de la 1ère période de confinement au printemps 2020, les secrétaires généraux des directions régionales (SG DR) et les préfigurateurs des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) ont exprimé le besoin d'être davantage formés et accompagnés dans le déploiement de ce type d'organisation du travail. Après une formation dispensée sur ce sujet en juillet 2020 auprès de ces acteurs, un guide méthodologique régional, à destination de l'encadrement, « pour réussir la mise en œuvre du télétravail » a été co-construit entre la Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) de Bretagne et les SG DR et les SGCD. Ce guide a été validé au comité d'administration régionale de septembre puis diffusé dans les services avec une possibilité de présentation assurée par la PFRH. La PFRH Bretagne est ainsi intervenue devant un comité de direction d'une direction départementale interministérielle.



Guide co-construit avec les responsables des ressources humaines de **10** services déconcentrés de l'État et diffusés à plus de **20** services de l'État.

## Développer l'offre de formation à distance

Les différentes périodes de confinement ont bouleversé le programme des formations interministérielles prévues en 2020. Afin de répondre au nécessaire respect des mesures sanitaires de distanciation et aux besoins en formation des agents, la Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) de Bretagne a réorganisé son offre de formation interministérielle en développant des formations à distance. 40 % des offres de formations en 2020 ont été proposées à distance permettant à près de 400 agents de suivre une formation. Cette nouvelle méthode sera reconduite les années à venir, tout en maintenant des formations en présentiel, afin de favoriser les échanges entre stagiaires provenant d'horizons ministériels différents.

**20** stages de formation organisés à distance en **2020**  
pour près de **400** bénéficiaires.



## Le projet Trans@te : malgré la crise, l'année 2020 a été propice à l'innovation en région et a permis d'accompagner les changements d'organisation et d'exercice du travail

Le projet Trans@te vise à accompagner la transformation de l'action et des administrations territoriales de l'État en Bretagne. Si la crise sanitaire a perturbé les calendriers de déploiement des projets et ralenti le rythme des opérations envisagées, les actions dont le déploiement était prévu en 2020 ont pu être menées et quasiment toutes réalisées durant l'année

Le projet Trans@te s'articule autour de 3 volets :

- transformation publique avec le Laboratoire d'innovation publique : le Ti Lab, également mobilisé dans la coordination des initiatives de solidarité locales ;
- accès aux services publics avec la démarche LabAcces du Ti Lab sur l'accès aux droits et au numérique ;
- numérique (audits systèmes et réseaux et montées en compétence des agents) ; ce dernier volet comporte différentes actions consacrées aux nouveaux outils numériques inventés ou attendus par les services territoriaux, mais aussi des actions de formation des agents. Il a notamment pu être utilisé pour prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire, en dotant les agents des outils nécessaires pour travailler à distance. Le projet Trans@te finance la diffusion du passeport numérique PIX pour les agents de l'État qui souhaitent valoriser leurs compétences numériques, ainsi que d'autres types de formation liées directement à la montée en compétence des agents formés.

Enfin, la préfecture de région a piloté en 2020, en lien étroit avec le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), un ensemble d'audits des réseaux et des systèmes d'information des administrations de l'État, en particulier sur les sites des nouvelles organisations nées de la réforme de l'État.



**2 916** personnes ont participé aux ateliers  
Ti Lab (lieu et territoires)

**1 003** usagers impliqués (dont 80 « citoyens-fabricants » de matériels utiles en crise sanitaire)

**320** agents impliqués dans les actions de formation

**186** ateliers animés et accueillis au  
Ti Lab ou portés sur les territoires (dont 43 en visio)

**381 000 €** engagés dont

**295 000 €** du Fonds de transformation de l'action publique



**91** PC portables équipés ont été distribués à 5 directions régionales pour répondre aux besoins de travail à distance

**320** agents ont suivi des actions de formation ou de développement des usages numériques. Une trentaine d'audits réseaux et systèmes ont été réalisés depuis le lancement de Trans@te

## Des dispositifs participatifs pour améliorer le service public

En 2020, la direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest a mis en œuvre ses premières démarches participatives (comités d'usagers sur les aires de repos et sur la voie réservée aux transports en commun sur la RN137, groupes de discussion sur l'information routière) pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des usagers et améliorer ainsi la qualité de son service.

Ces dispositifs ont permis d'associer, dans des démarches d'animation innovantes du fait du contexte sanitaire, plus de 70 usagers du réseau routier national. Ces démarches ont été l'occasion de travailler également en partenariat avec les collectivités locales (Région Bretagne, département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole) et les services de l'État (DDTM35, DREAL, SGAR) pour traiter des problématiques de mobilité en approche de Rennes ou encore avec le tissu associatif (Handicap 35) et fédératif (Fédération Française Des Villages-Étapes, Fédération Régionale des Transporteurs Routiers, etc.). Les citoyens ont ainsi pu exposer leurs diagnostics et leurs propositions de solutions pour traiter les différentes problématiques exposées.

## III - Moderniser la gestion des ressources et des moyens

### Contribuer à la continuité des services en période de crise et renforcer les démarches de mutualisation des achats de l'État en Bretagne

Dès l'annonce du confinement en mars 2020, la Plateforme régionale des achats (PFRA) de Bretagne a modifié son organisation en priorisant les segments stratégiques. Un plan de continuité d'activité (PCA) interne a été mis en place ainsi qu'un suivi journalier des entreprises (entre mars et juin 2020), puis hebdomadaire jusqu'en octobre. Au-delà de la crise sanitaire ayant fortement mobilisé la PFRA y compris sur l'achat d'équipements de protection individuels (EPI) pour le compte des services de l'État, la programmation 2020 des marchés régionaux a été respectée avec une constante volonté d'associer les fédérations professionnelles à cette démarche de contractualisation.

La PFRA a souhaité en 2020 intégrer les établissements publics situés en Bretagne à la démarche de mutualisation et d'adhésion aux marchés interministériels régionaux de l'État. La plupart des établissements présents ont répondu très favorablement à cette démarche et ont d'ores et déjà pu intégrer de nombreux marchés régionaux interministériels. En outre la PFRA a accompagné en 2020 les services de l'État en région dans le cadre de la mise en place des nouvelles structures dans le cadre de la réforme de l'État

**20%** de nouvelles adhésions environ (nouveaux entrants dans les marchés régionaux)

### Verdissement du parc automobile de l'État

Dans le cadre de la gestion du parc automobile régional et suite au déploiement du logiciel de gestion ODRIVE, en 2020, la préfecture de région a accompagné les services de l'État (préfectures, directions départementales interministérielles et directions régionales) afin d'optimiser et de moderniser leur parc automobile. Le nombre de véhicules électriques a ainsi progressé en 2020 et cette tendance est confirmée par les dispositifs du Plan de relance dans son volet Transition énergétique. Parallèlement, l'équipement en bornes de recharge s'est considérablement développé afin d'assurer un maillage régional satisfaisant et d'optimiser l'utilisation de ces véhicules.



**830** véhicules au 31 décembre 2020, dont **56** électriques et **58** supplémentaires attendus dans le cadre du Plan de relance

**989** dossiers traités depuis la mise en œuvre du dispositif pour un montant total de  
**10 283 177 €**

## Gestion du Fonds de solidarité pour les entreprises

Dès le début de la crise sanitaire et des premières fermetures d'entreprises, l'État a mis en place un fonds national de solidarité à destination des entreprises. Abondé par la Région Bretagne, ce fonds est accessible pour les entreprises via un portail Internet unique et sur une base déclarative.

Le montant de l'aide est compris entre 2 000 et 45 000 €, selon les pertes de l'entreprise. L'instruction est assurée par les services de la Région, en lien étroit avec la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). La dématérialisation de la procédure permet un traitement rapide, fiable et coordonné entre les services de l'État concernés (Direccte, préfecture de région, DRFIP, DGFIP) qui en assurent la mise en paiement. Appelé à se poursuivre, l'Etat reste mobilisé sur la gestion de ce dispositif en 2021.

## Cinquième anniversaire de la création de la mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRCDP) de Bretagne

Depuis 5 ans, la mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRCDP) de Bretagne propose aux décideurs publics (préfets, présidents des conseils départementaux ou du conseil régional, directeur général de l'Agence régionale de santé, présidents d'universités, recteur d'Académie, etc.) des prestations pouvant couvrir différents aspects d'un sujet, notamment :

- financiers (coût d'un projet, analyses financières rétrospectives et prospectives...);
- économiques (études d'impact, rentabilité et viabilité économique d'un projet...);
- juridiques (analyse d'un montage, questions domaniales...);
- fiscaux (assujettissement ou non à la TVA, aux impôts commerciaux...).

Rattachée directement au directeur régional des finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, la MRCDP s'appuie sur l'ensemble des experts de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et plus largement du ministère de l'économie, des finances et de la relance pour réaliser des prestations à haute valeur ajoutée sur des sujets complexes et/ou à enjeux.

En 2020, malgré un contexte sanitaire et économique délicat qui a mobilisé son équipe sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, la MRCDP de Bretagne a réalisé 3 études rapides et ciblées relatives à l'octroi de subventions pour le compte de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et 4 expertises au profit de la préfecture de la région Bretagne et de la communauté de communes Bretagne-Centre.

## IV - Volet immobilier de l'État

Le responsable régional de la politique immobilière de l'État (PIE) pour la Bretagne pilote à la fois la partie politique immobilière de l'État et les services des domaines. Sur la sphère PIE, l'année 2020 a été particulièrement axée, au-delà des missions habituelles, sur la conduite de deux chantiers majeurs, la nouvelle organisation territoriale de l'État et le volet immobilier du plan de relance.

### Accompagner la réforme de l'Organisation territoriale de l'État (OTE)

La mission régionale PIE (MRPIE) s'est mobilisée en 2020 pour proposer des schémas immobiliers aux préfectures de département dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE).

L'objectif poursuivi était de rechercher une solution immobilière conciliant :

- les besoins exprimés par les nouveaux services (secrétariats généraux communs départementaux - SGCD, directions départementales et régionale de l'emploi, du travail et des solidarités - DDETS et DREETS, délégation régionale académique jeunesse, engagement, sport - DRAJES) ;
- une optimisation de l'occupation des immeubles domaniaux ;
- une recherche d'amélioration des performances énergétiques permettant notamment une moindre dépense de fonctionnement pour les services.

Ces schémas départementaux ont permis aux préfectures de décider de l'implantation des SGCD, DREETS, DDETS et DRAJES.

La MRPIE suit désormais la mise en œuvre de ces plans départementaux en apportant son expertise et son conseil au sein des instances de pilotage départementales (COPIL).

### Gérer l'activité domaniale

L'année 2020 a été marquée, compte tenu de la crise sanitaire, par un certain ralentissement du nombre de demandes d'évaluation domaniale. Le pôle d'évaluation domaniale a ainsi réalisé 2 342 évaluations en 2020, contre 2 668 en 2019 (-13%).

Près de 80 % des évaluations sont sollicitées par les collectivités et établissements publics locaux.

Les biens de l'État sont également évalués dans le cadre de la campagne annuelle de fiabilisation de la comptabilité patrimoniale : les valeurs de 14 sites prioritaires ont ainsi été actualisées en Ille-et-Vilaine et celles de 9 sites prioritaires l'ont été dans les Côtes d'Armor.

Le service foncier a par ailleurs été très actif au cours de l'année autour de deux opérations pilotées par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne : le prolongement en 2X2 voies de la RN 164 dans les Côtes d'Armor et l'indemnisation des riverains de la ligne à grande vitesse LGV Bretagne / Pays-de-la-Loire par SNCF Réseau en Ille-et-Vilaine.

Enfin, les évaluations de terres et de bâtiments agricoles à la demande la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Bretagne n'ont pas faibli en 2020, générant plusieurs centaines de décisions du Commissaire du gouvernement finances, chargé de veiller au respect des principes de régulation du marché foncier agricole dans la région.

La gestion domaniale a maintenu un haut niveau d'activité. En 2020, 29 cessions pour un montant de plus de 7 M€ ont ainsi été réalisées. Sur la région, un portefeuille de 500 baux professionnels et d'environ 800 baux de logements est géré par les services des domaines.

## Rénovation des bâtiments de l'État inscrite dans le Plan de relance

La préfecture de région a piloté depuis son lancement la sélection des dossiers déposés dans le cadre du Plan de relance volet immobilier de l'État. Elle a ainsi assuré en quelques semaines en lien avec la mission régionale de la politique immobilière de l'État (MRPIE) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) l'instruction des 348 dossiers de réponse aux deux appels à projets nationaux, le premier dédié aux bâtiments publics relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche, le second étant plus généraliste.

A l'issue de ce travail de recensement et d'analyse, 218 projets ont été retenus pour un montant global sur la région Bretagne de l'ordre de 110 M€ (dont 193 projets d'un coût inférieur à 0,5 M€). Une assistance technique pour la conduite de leurs opérations a été proposée aux porteurs de projets.

Le Plan de relance en Bretagne, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments de l'État et des ses opérateurs.

**348** dossiers déposés et instruits

**218** projets retenus sur tout le territoire breton pour un montant global de

plus **110** M€



### Optimiser l'achat public en faveur du déploiement du Plan de relance

Dans le cadre du Plan de relance annoncé le 3 septembre 2020, la Plateforme régionale des achats (PFRA) de Bretagne, en lien avec le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), s'est fortement mobilisée pour la fourniture, l'installation et la maintenance de bornes électriques ayant permis l'installation des équipements pour les services de police et gendarmerie.

La PFRA a construit également une offre de service complète (marché de relamping, bornes électriques, conduite d'opérations, diagnostic amiante, entretien des bâtiments, etc.) afin de faciliter la mise en œuvre du volet immobilier de l'État du Plan de relance.



## Mentions légales

Le site Internet du rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne est géré par le Secrétariat général pour les affaires régionales de Bretagne.

### Préfecture de la région Bretagne, Préfecture d'Ille-et-Vilaine

3, avenue de la Préfecture  
35 020 RENNES Cedex 9  
[sgar@bretagne.gouv.fr](mailto:sgar@bretagne.gouv.fr)

#### Directeur de la publication

Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

#### Directeur de la rédaction

Monsieur Philippe MAZENC, Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne

#### Rédaction

Les services de l'État en Bretagne, coordonnés par Madame Marie-Françoise LE PAULIC et le Bureau d'appui aux politiques publiques du secrétariat général pour les affaires régionales

Conception, création, réalisation technique et intégration des contenus : [Agence Voyez Large](#)

### Développement et hébergement du site

Le site [www.activites-etat-bretagne.fr](http://www.activites-etat-bretagne.fr) a été développé à l'aide du CMS WordPress.

Il est hébergé par la société :

ICODIA  
22 rue de l'Erbonnière  
35510 Cesson-Sévigné

### Droit d'auteur

Le présent site est la propriété de la préfecture de la région Bretagne, qui en est l'auteur au sens des articles L. 111.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées sonores ou non ainsi que toutes œuvres intégrées dans le site sont la propriété de la préfecture de la région Bretagne ou de tiers ayant autorisé à les utiliser.

Tous les contenus présents sur ce site sont couverts par le droit d'auteur. Toute reprise est dès lors conditionnée à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, représentation, utilisation ou modification, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie du site, de tout ou partie des contenus qui le composent, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la préfecture de la région Bretagne, est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon.

### Contenu du site

Malgré tout le soin apporté par les équipes à la rédaction et la mise en ligne des documents, des erreurs typographiques ou des inexactitudes techniques ne peuvent être exclues. La Préfecture de région Bretagne se réserve le droit de les corriger à tout moment dès qu'elles sont portées à sa connaissance.

Des liens vers d'autres sites, publics ou privés peuvent être proposés sur le site afin de faciliter l'accès à l'information de l'internaute. Ces sites n'engagent pas la responsabilité de la Préfecture de région Bretagne quant à leur contenu.

### Information sur les cookies

Un cookie est un fichier déposé sur le disque dur de votre appareil (ordinateur, smartphone, tablette) par le serveur du site que vous visitez. Le site [www.activites-etat-bretagne.fr](http://www.activites-etat-bretagne.fr) utilise uniquement des cookies de mesures d'audience, dans le but de faire des statistiques de visites anonymes. Ces statistiques nous permettent d'améliorer l'expérience utilisateur et l'ergonomie du site.

## Crédits

### Chapitre 1 : Développement économique, emploi et formation professionnelle

- 1) **Economie & International** : DDECI Bretagne
- 2) **Soutenir les entreprises** : D Direction Bretagne, Gouvernement, ©BAGG 2021, ©IGN - Droits Bretagne

### Chapitre 2 : Aménagement et équilibre du territoire

- 1) **Accessibilité** : D Direction, Le Télégramme, Région Bretagne
- 2) **Cohésion des territoires** : Ministère de la Transition Écologique, INCT, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
- 3) **Accès au logement et amélioration de l'habitat** : Anruad Bouezou / Terra

### Chapitre 3 : Agriculture

- 1) **Des filières agricoles et agro-alimentaires en transition impactées par le contexte sanitaire** : Isabelle Peller - CMA Bretagne, DRAP Bretagne, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- 2) **De enseignement agricole bouleversé par le confinement mais engagé dans les transitions** : Xaël et Fernand@agriculture.gouv.fr, DRAP Bretagne
- 3) **Pour une alimentation saine avec une agriculture durable et proche du consommateur** : DRAP Bretagne, ©Pascal GENTY (ARCEP)

### Chapitre 4 : Mer et littoral

- 1) **L'économie maritime** : Anruad Bouezou / Terra
- 2) **La planification et l'environnement maritimes** : ERP NAMC, IGN, Chem, ©proscans, ©Laetitia Beauveger
- 3) **L'enseignement maritimes** : Lycée professionnel mar/Vino Clad
- 4) **La sécurité maritime** : Laurent Miquan Terra, ERP NAMC

### Chapitre 5 : Développement durable et environnemental

- 1) **L'action de l'État au service de la préservation de la ressource eau**
- 2) **Énergie** : Laurent Miquan / Terra
- 3) **Environnement, biodiversité et paysages** : D Direction, Archives François Destoulo, Le Télégramme, ©CFPA, Bretagne, ©David Leclerc, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

### Chapitre 6 : Culture, jeunesse et cohésion sociale

- 1) **Culture** : © DRAC Bretagne, ©Géraldine FRAY, © INRAP
- 2) **Jeunesse** : MENJS - académie de Rennes
- 3) **Cohésion sociale** : ©atoc, adobe.com, Ministères sociaux, MENJS - académie de Rennes
- 4) **Lutte contre la pauvreté** : Oaxlerennae getty/images

### Chapitre 7 : Égalité entre les femmes et les hommes

- 1) **Violences faites aux femmes : une mobilisation accrue en 2020** : Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, Préfecture 26, FNACM / Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, Région de gendarmerie Bretagne
- 2) **Promotion de la culture de l'égalité et partage des responsabilités sociales et politiques** : DDETE / Région Bretagne
- 3) **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : WEXTER / DDETE, Libre de droit - DDETE
- 4) **L'État employeur : mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein des services de l'État** : D Direction

### Chapitre 8 : Santé et protection des populations

- 1) **Santé** : MYS Bretagne
- 2) **Protection des consommateurs et des populations** : DDECI Bretagne, Médecins Français, Agence Hippocrate

### Chapitre 9 : Recherche et innovation

- 1) **Développer l'équipement scientifique au service de l'excellence de la recherche régionale** : © ICGP
- 2) **Accompagner l'innovation et l'entrepreneuriat issus des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** : © SATT Ouest Valorisation, © RT B.com
- 3) **Favoriser la recherche en entreprises et les startups technologiques** : © GeoEdu, CRB
- 4) **Adapter l'action au contexte de la crise sanitaire** : D Espace des sciences de Rennes, © MAB

### Chapitre 10 : Moderniser et simplifier l'État en région

- 1) **Simplifier les démarches** : D Direction
- 2) **Méthodes de travail et de coopération y compris en situation de crise** : SGM, T1 Lia Bretagne - Licence Creative Commons - BY-SA
- 3) **Moderniser la gestion des ressources et des moyens**
- 4) **Volet sensible de l'État** : © Sciences Po Rennes, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Les photos sur lesquelles les personnes ne portent pas de masques ont été prises avant la crise sanitaire.